



Bethany MacLeod est nommée directrice exécutive du NSTU

À l'issue d'un processus de sélection minutieux et approfondi, Bethany MacLeod a été nommée directrice exécutive du Nova Scotia Teachers Union. Elle intégrera ses fonctions le 9 juin 2025.

« Je suis honorée et ravie de me joindre à l'équipe du NSTU », affirme M^{me} MacLeod. « J'ai hâte de collaborer avec une équipe dévouée afin de poursuivre le travail remarquable visant à faire progresser la profession enseignante et à continuer d'améliorer la qualité de l'enseignement pour tous les élèves. Je tiens également à remercier mon prédécesseur, Steve Brooks, pour son leadership exceptionnel durant son mandat à titre de directeur exécutif du NSTU. »

M^{me} MacLeod remplace le directeur exécutif sortant du NSTU, Steve Brooks, qui prend sa retraite. M. Brooks occupe ce poste depuis janvier 2021.

Bethany MacLeod a commencé sa carrière en classe après avoir obtenu une maîtrise en éducation, puis a été propriétaire d'une entreprise prospère pendant 20 ans. Sa passion pour l'enseignement l'a ramenée à l'Île-du-Prince-Édouard, où elle a repris son travail dans le domaine de l'éducation et a ensuite été élue présidente de la PEI Teachers' Federation en 2015.

Le leadership de M^{me} MacLeod s'est également étendu à l'échelle nationale grâce à ses rôles décisionnels au sein de la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants (FCE/CTF), où elle a occupé le poste de vice-présidente et est devenue la première représentante de l'Î.-P.-É. à être élue présidente désignée. En 2019, elle a été nommée sous-ministre de l'Éducation et de l'Apprentissage continu pour le gouvernement de l'Î.-P.-É. Par la suite, elle a continué à soutenir le secteur de l'éducation à titre de consultante en projets spéciaux au Holland College.



Campagne du NSTU : des histoires vraies racontées par de vrais membres

Vous avez peut-être reconnu certains visages en faisant défiler vos médias sociaux ou en regardant votre émission préférée. C'est parce que la nouvelle campagne de fin d'année scolaire du NSTU est maintenant diffusée sur les plateformes télévisées, numériques et de télévision connectée. La campagne met en vedette de vrais membres du NSTU provenant de partout en Nouvelle-Écosse, qui parlent de leurs expériences personnelles de ce que signifie être enseignant-e ou spécialiste dans le milieu éducatif complexe d'aujourd'hui.

« L'objectif de cette campagne est d'amplifier les voix des enseignant-e-s, des spécialistes et des élèves en mettant en lumière la réalité dans nos écoles et le besoin urgent de changements significatifs dans le système d'éducation publique », explique Peter Day, président du NSTU. « Elle attire l'attention sur des enjeux cruciaux, comme la taille et la composition des classes, le manque de services de soutien, et la hausse de la violence. »

Suite à la page 3

people

Des membres de la section locale du comté de Halifax reçoivent des Bourses de recherche en éducation

Le président du NSTU, Peter Day, a remis des certificats de bourse de recherche en éducation à Anthony et à Nicole Bucci lors de la réunion du conseil d'administration de la section locale du comté de Halifax, qui a eu lieu le 4 juin.



Le projet de recherche d'Anthony Bucci, intitulé *Performance and Confidence in Oral French Language Usage of Grade 10 FLA Students*, examinait comment la technologie peut améliorer les présentations orales en français en 10^e année. Il enseigne actuellement le français en 12^e année, le français au baccalauréat international, le français langue seconde et le français de base en 10^e année à l'École secondaire Charles P. Allen.

La recherche de Nicole Bucci, intitulée *Effect of Digital Texts on Students' Reading Engagement in Tier Two Learning Environments*, portait sur le défi du recul de la lecture chez les élèves du primaire qui bénéficient d'interventions en lecture en petits groupes et mettait l'accent sur l'utilisation des textes numériques. Elle est enseignante ressource à l'École primaire Kingswood. Les deux projets ont été réalisés dans le cadre d'études supérieures à l'Université du Cap-Breton.

Depuis 2003, le NSTU reconnaît des membres pour leurs contributions à la recherche en éducation. Chaque année, un total de 3 500 \$ est offert pour soutenir des initiatives de recherche, chaque bourse étant plafonnée à 500 \$. La date limite pour soumettre une demande pour l'an prochain est le 3 décembre 2025 à 16 h.

Pour obtenir de plus amples renseignements : <https://nstu.ca/nstu-members/professional-development/grants-opportunities/study-and-research-grants>

Dernier programme de stage de John Huntley de l'année scolaire

La dernière session du programme de stage à la mémoire de John Huntley pour cette année s'est tenue à l'édifice du NSTU les 29 et 30 mai. Les membres du NSTU sélectionnés pour le programme ont passé deux jours à découvrir la vaste gamme de programmes et de services que le NSTU offre à ses membres. Les stagiaires ont participé à des séances avec le personnel du NSTU, y compris le directeur exécutif et le président, ainsi que des représentants des Services aux membres, du Perfectionnement professionnel, des Relations publiques, du Programme d'aide aux membres et des Finances. Le programme est coordonné par le Service de l'apprentissage professionnel et est animé par le cadre de direction Pamela Langille. Depuis près de 25 ans, il offre aux membres participants une expérience enrichissante et significative. Pour présenter votre candidature pour l'année scolaire 2025-2026, utilisez le lien ci-dessous pour obtenir de plus amples renseignements : <https://nstu.ca/nstu-members/professional-development/grants-opportunities/john-huntley-internships>.



Sur la photo (de gauche à droite) : Justin Dubreil (Dartmouth), qui enseigne l'éducation physique et technologique à l'École secondaire John Martin Junior; Stacia Findlay (Cumberland), aide-enseignante à l'École secondaire régionale d'Amherst; Peter Day, président du NSTU; Shannon Parsons (Northside-Victoria), conseillère en mathématiques au primaire pour le Centre régional pour l'éducation de Cap-Breton-Victoria; Suzane Brna (comté de Halifax), enseignante-ressource à l'École primaire Horizon, à Eastern Passage; et Denise Stone, enseignante au centre d'apprentissage du Centre d'éducation Maple Grove.



Éditrice en chef : Angela Murray
Éditeur adjoint : Mark Laventure
Publicité et diffusion : Nancy Day



The Teacher est publié huit fois par année (de septembre à juin)
par le Nova Scotia Teachers Union
3106, chemin Joseph Howe
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3L 4L7
Téléphone : 902-477-5621
Télécopieur : 902-477-3517
Numéro sans frais : 1-800-565-6788
Courriel : theteacher@nstu.ca
Site Internet : www.nstu.ca

Dates de tombée pour 2024-2025 :

NUMÉRO ..	DATE DE TOMBÉE
Septembre	30 août
Octobre	11 octobre
Décembre	11 novembre
Janv./Févr.	24 janvier
Mars	28 février
Avril	11 avril
Mai	9 mai
Juin	13 juin

Les opinions exprimées dans les reportages ou les articles ne reflètent pas nécessairement les opinions ou les politiques du Nova Scotia Teachers Union, de son personnel ou de ses représentants provinciaux élus.

Nous accueillons volontiers vos commentaires et suggestions :

1-800-565-6788 ou par courriel, à theteacher@nstu.ca.

© Nova Scotia Teachers Union, 2025

Suite de 1

Six membres du NSTU ont participé à la campagne, représentant un large éventail d'éducateur-trice-s :

- Malik Adams, conseiller scolaire, et Krissy Brewer, enseignante en anglais langue seconde (section locale de la ville d'Halifax)
- Jemita Buchanan, enseignante au primaire et en première année et membre du Comité exécutif provincial (section locale de Kings)
- Rénelle John, enseignante de langues et d'éducation civique au secondaire (Colchester–East Hants)
- Lisa Roach, enseignante au niveau intermédiaire (section locale du district du Cap-Breton)
- Natasha Yorke-Phillip, psychologue scolaire (Yarmouth) et présidente actuelle de la Psychologists in the Schools Association

« Lorsque ces histoires viennent directement des enseignant-e-s, le message est d'autant plus puissant », déclare Peter Day. « La passion et l'honnêteté dont nos membres ont fait preuve dans cette campagne m'ont sincèrement touché. Leurs témoignages reflètent la grande bienveillance et le professionnalisme qui définissent notre travail en classe chaque jour. »

Le Comité des affaires et des relations publiques du NSTU a joué un rôle essentiel dans l'élaboration et l'orientation de la campagne, en apportant ses suggestions tout au long du processus.

M. Day encourage les membres à contribuer à amplifier le message : « Veuillez songer à



Lisa Roach

partager les vidéos sur vos propres réseaux sociaux; chaque partage permet de sensibiliser davantage le public. »

Regardez les publicités de 30 secondes ici :

- Ressources : <https://youtu.be/3ckh3wb2OIE>
- Santé mentale : <https://youtu.be/0AvyfgPIWY8>.

Vous pouvez également visionner les vidéos en entier et en apprendre davantage sur le site actforeducation.ca ou consulter [la chaîne YouTube du NSTU](#).

Tournée ce printemps à la Gorsebrook Junior High School, la campagne se déroulera jusqu'au 30 juin à la télévision, sur les plateformes numériques et les médias sociaux. Elle a atteint le public grâce à des placements de choix, à des publicités d'avant programme et à la télévision connectée. Il est également possible qu'elle soit relancée à l'avenir.



Les membres du NSTU qui ont participé à cette campagne : Malik Adams, Jemita Buchanan, Rénelle John et Natasha Yorke-Phillip. Personne absente : Lisa Roach (montré à gauche).

teachersplus.ca 

(902) 477 - 5664 

16-36 Brookshire Court, Bedford 



Teachers Plus
CREDIT UNION

Du président de la NSTU



Réflexions de juin : célébrations, dévouement, fierté et nouveaux départs

Nous voilà en juin, un moment riche de sens dans nos communautés scolaires. Entre évaluations finales, bulletins, excursions scolaires, cérémonies de remise de prix, bals des finissants et remises de diplômes, c'est une période remplie d'activités. C'est aussi une occasion de constater pleinement le formidable dévouement et la résilience de nos enseignant·e·s et spécialistes. Merci à chacune et à chacun d'entre vous de vous surpasser afin que nos élèves terminent leur année avec un sentiment de réussite, de reconnaissance et de soutien. Votre travail acharné ne passe pas inaperçu.

Juin est aussi le Mois de la fierté, un moment pour réaffirmer notre engagement envers l'inclusion et la célébration de toutes les identités. Les membres du NSTU jouent un rôle essentiel dans la création d'écoles où chaque élève se sent vu·e, apprécié·e et respecté·e comme il ou elle est. À une époque où les droits des personnes 2SLGBTQIA+ sont encore remis en question à certains endroits, notre message est clair : il s'agit de droits de la personne, des droits que nous continuerons de soutenir en revendiquant des espaces sûrs, bienveillants et équitables pour nos élèves et collègues.

En juin, nous soulignons également le Mois national de l'histoire autochtone, un moment pour reconnaître et célébrer la riche histoire, l'héritage, la résilience et la diversité des Premières Nations, des Inuits et des Métis. C'est une période propice à la réflexion sur le passé et sur son incidence persistante sur les générations de peuples autochtones, tout en avançant vers une réconciliation significative. Ce mois important culmine avec la Journée nationale des peuples autochtones, le 21 juin, jour du solstice d'été, la plus longue journée de l'année. Le solstice revêt une grande signification spirituelle et culturelle pour de nombreux peuples autochtones, symbolisant le renouveau, la connexion et la célébration.

Juin marque également un grand tournant dans l'histoire de notre organisation. Notre directeur exécutif Steve Brooks quitte ses fonctions après cinq années à la barre du NSTU. Ce fut un réel plaisir de travailler aux côtés de M. Brooks au cours de la dernière année. Sa sagesse, son orientation constante et sa compréhension approfondie de notre organisation ont laissé une empreinte durable. Au nom de l'ensemble de nos membres, je

tiens à exprimer nos plus sincères remerciements à M. Brooks et à lui souhaiter du succès dans ses projets alors qu'il retourne chez lui, à Terre-Neuve, avec son épouse Stefanie et leur famille grandissante.

Alors que nous disons au revoir à un leader, nous en accueillons chaleureusement une autre. J'ai le plaisir d'accueillir notre nouvelle directrice exécutive Bethany MacLeod. Mme MacLeod apporte une vaste expérience et un engagement profond envers l'éducation publique, acquis au fil de nombreuses années de leadership à l'Île-du-Prince-Édouard. Je me réjouis de collaborer étroitement avec elle dans les mois à venir pour soutenir nos membres et défendre l'avenir de l'éducation publique en Nouvelle-Écosse.

Ce mois-ci est aussi l'occasion d'amplifier les voix de nos membres grâce à la campagne *Nos enfants ne peuvent plus attendre*. Je vous encourage à visionner et à partager les témoignages percutants de six éducateur·trice·s de partout dans la province. Ces récits illustrent les défis bien réels auxquels font face, chaque jour, les enseignant·e·s, les spécialistes et les élèves, ainsi que la nécessité de changements positifs et significatifs dans nos écoles. Vos voix sont essentielles dans cette conversation, et vos expériences comptent.

Alors que nous terminons une autre année scolaire, j'espère que vous pourrez vous éloigner de l'agitation et vous concentrer sur ce qui vous apporte de la joie. Qu'il s'agisse de passer du temps en famille, de voyager, de vous reposer ou de faire le plein de tout ce qui vous fait du bien, prenez ce temps pour vous. Vous l'avez amplement mérité.

De la part de toute l'équipe du NSTU, merci pour votre travail remarquable cette année. Passez un été sécuritaire, reposant et mémorable.

Cordialement,

Peter Day

Horaire estival 2025 du NSTU

L'horaire d'été du NSTU sera en vigueur du lundi 30 juin au vendredi 29 août.

Durant cette période, les heures d'ouverture sont du lundi au jeudi, de 8 h à 16 h, et le vendredi, de 8 h à midi.

Nos bureaux seront fermés à compter du lundi 21 juillet et rouvriront le mardi 5 août.

Join the Nova Scotia Youth Climate Council

Apply by July 1, 2025

The NSYCC provides youth an opportunity to advise the Minister of Environment and Climate Change on the government's response to climate change.

Apply if you are:

- Between 14 and 24 years old
- Currently living in Nova Scotia
- Passionate about climate change



Apply at:
cleanfoundation.ca/ycc

 @youthclimate.ns

 YCC@cleanfoundation.ca

Rétroviseur et pare-brise

par Amanda O'Regan-Marchand, Cadre de direction, Apprentissage professionnel



En cette fin d'année scolaire, votre équipe de l'apprentissage professionnel vous propose quelques pistes de réflexion, autant de graines à semer en vue d'une future croissance potentielle.

Prendre le temps de réfléchir à l'année écoulée peut constituer une étape importante dans votre transition vers le mode estival. Lorsque j'enseignais, j'invitais mes élèves à faire une réflexion sur leur apprentissage à chaque bulletin, ainsi qu'à la fin de l'année. C'était un excellent outil pour orienter ma pratique à partir de ces moments précis. Dans l'article du mois de mai intitulé « Santé et bien-être de l'enseignant-e », vous trouverez des idées pour faire une rétrospection de fin d'année. Voici quelques questions qui peuvent guider votre réflexion. Choisissez celles qui vous interpellent le plus et n'hésitez pas à en parler avec des collègues.

- Comment votre pratique pédagogique a-t-elle évolué cette année?
- Quelles actions avez-vous posées qui correspondaient fortement à vos croyances et à vos valeurs? (Steve Barkley)
- Complétez la phrase : Les élèves ont vraiment réagi positivement à...
- Comment votre façon de penser a-t-elle évolué ou changé au cours de cette année scolaire?
- Quelle est la réalisation dont vous êtes fier-ère cette année?
- Quels ont été certains de vos défis cette année, et comment avez-vous réussi à les surmonter?
- Qu'avez-vous appris de vos élèves cette année?
- Qu'avez-vous appris sur vous-même cette année? (Steve Barkley)
- Que devez-vous apprendre pour répondre aux besoins de vos élèves?
- Quelles pratiques d'accompagnement ont été les plus ou les moins utiles?
- Qu'est-ce qui vous donne de l'espoir en ce moment?
- Qu'est-ce qui suscite le plus votre curiosité dans votre pratique?
- Si vous pouviez vous rappeler une chose importante au début de l'année prochaine, quelle serait-elle?

Ces questions sont tirées du site <https://blog.esc13.net/25-end-of-year-reflection-questions-for-teachers/>. N'hésitez pas à consulter le site pour découvrir les autres questions et à y réfléchir alors que vous faites le bilan de votre année.

Votre équipe de l'apprentissage professionnel est ravie de vous faire part de quelques nouvelles pour l'année à venir.

Les **membres de réserve** peuvent désormais bénéficier de nos programmes de bourse et de subvention : subventions pour assister à des conférences, bourses de voyage, bourses de recherche en éducation et bourses d'études à temps plein! Qu'est-ce que cela signifie? Cela signifie que les suppléant-e-s qui sont des membres de réserve peuvent maintenant présenter une demande dans le cadre de ces programmes. Une version actualisée du formulaire de demande sera disponible cet automne. L'information sera transmise vers la fin de l'été.

La 41^e Journée annuelle de conférence des associations professionnelles promet d'être l'une des meilleures à ce jour. Nos membres bénévoles, des enseignant-e-s à temps plein tout comme vous, continuent d'organiser des activités d'apprentissage professionnel enrichissantes et axées sur la croissance pour l'ensemble des membres. Ne manquez pas de consulter la liste des conférences dans ce numéro de *The Teacher!* Suivez-nous sur les réseaux sociaux (@NSTUAppl) pour obtenir des renseignements importants et des mises à jour sur les activités à venir!

Le NSTU organisera la conférence annuelle CONTACT en 2026! Restez à l'affût cet automne pour les appels à déclarations d'intérêt pour animer un atelier.

Alors que vous terminez cette année, sachez que vous avez fait de votre mieux avec les renseignements, les ressources et le soutien dont vous disposiez. Une nouvelle aventure vous attend. Assurez-vous d'emporter les apprentissages acquis et de garder un œil sur le rétroviseur pour ne rien perdre des leçons importantes qui vous guideront. En regardant vers l'avant à travers le pare-brise, les possibilités sont vastes. Nous vous souhaitons l'énergie et le courage nécessaires pour tirer parti des occasions qui vous sont offertes.

parcours

D'APPRENTISSAGE PROFESSIONNEL

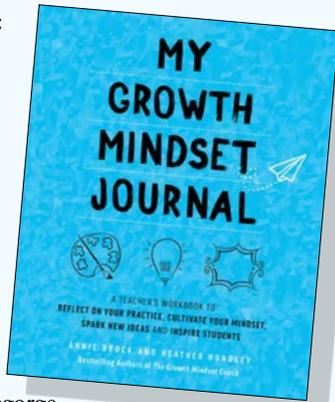
Veuillez envoyer un courriel à theteacher@nstu.ca, en y indiquant votre nom, votre adresse postale ainsi que le nom de votre école et en inscrivant « PL » (AP) dans l'objet, d'ici le 30 août 2025 pour être admissible au tirage.

My Growth Mindset Journal

Par Annie Brock et Heather Hundley

Publié par Ulysses Press

My Growth Mindset Journal: A Teacher's Workbook to Reflect on Your Practice, Cultivate Your Mindset, Spark New Ideas and Inspire Students est un guide étape par étape pour intégrer l'esprit de croissance à chaque plan de leçon, chaque cours et chaque journée. Conçu pour les enseignant-e-s débordés, ce journal entièrement illustré regorge de questions de réflexion, d'exercices créatifs, d'activités ludiques et bien plus encore.



Nouvelle sur la TPA

Changements au cycle de paie des enseignants dans la Convention collective provinciale des enseignants

Il y a une pause des travaux liés à la mise en œuvre d'un changement récemment négocié dans la Convention collective provinciale des enseignants, relatif à l'année de paie (article 66 – Mode de paiement et Lettre d'entente 9 – Année de transition de contrat). Selon la lettre d'entente, le contrat et l'année de paie pour les membres du NSTU changeraient du 1^{er} août au 31 juillet au 1^{er} septembre au 31 août à compter du 31 juillet 2025.

Depuis la négociation de ce changement, plusieurs enjeux imprévus liés à sa mise en œuvre ont été révélés. En conséquence, le NSTU et le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance ont convenu qu'il est dans l'intérêt supérieur de tous de mettre en pause les travaux liés à la mise en œuvre de ce changement.

L'année de paie ne changera donc pas le 31 juillet 2025 comme prévu dans la Convention collective provinciale des enseignants. Les enseignants continueront d'être rémunérés selon l'année de paie actuelle, soit du 1^{er} août au 31 juillet, jusqu'à nouvel ordre.

Répertoire de recherches du NSTU

Le NSTU est en train de créer un répertoire de recherches universitaires en éducation, regroupant les travaux de thèse réalisés par ses membres.

Avez-vous rédigé une thèse de recherche en éducation? Désirez-vous communiquer vos résultats afin d'éclairer la pratique des membres et de contribuer à une meilleure compréhension de l'éducation publique en Nouvelle-Écosse? Nous aimerions mettre en valeur et faire rayonner votre excellent travail dans notre répertoire de recherches universitaires en éducation réalisées par des membres du NSTU.



Les membres peuvent communiquer avec notre Service de l'apprentissage professionnel à ce sujet à l'adresse

appl@nstu.ca



Un guide tout en douceur pour vous prioriser cet été

par Amanda O'Regan-Marchand, Cadre de direction,
Apprentissage professionnel

Inspiré d'une baladodiffusion de Mel Robbins, intitulée : « *Seven Habits... Fixes for a Tired Life* ».

Alors que vous vous préparez à terminer une autre année scolaire dans vos milieux d'apprentissage et à tourner la page sur ce chapitre, une baladodiffusion que j'ai écoutée m'a inspiré cet article.

Je n'ai constaté qu'elle comprenait un sept habitudes, mon chiffre préféré et l'une des raisons pour lesquelles j'ai continué de l'écouter.

Mel Robbins m'a présenté bien d'autres professionnel-le-s et concepts que j'intègre maintenant dans ma pratique du mieux-être. En lui accordant tout le mérite qui lui revient, je vous transmets ces idées qui vous aideront à tourner la page sur votre nouveau chapitre estival tout en trouvant un équilibre avec votre « fatigue d'enseignant.e » Je vous parlerai des habitudes qui correspondent bien avec la fin de l'année scolaire. Je vous encourage à écouter l'intégralité de la baladodiffusion.

M^{me} Robbins commence l'épisode de la baladodiffusion en abordant l'autopilote et l'incidence qu'il peut avoir sur notre capacité d'être présent-e-s, conscient-e-s, et même, de faire preuve d'autant d'attention que nous le pouvons. Ces habitudes sont destinées à être fractionnées en petites étapes qui contribuent à leur développement progressif. Comme toujours, je vous encourage à en retenir ce qui vous correspond et à laisser le reste de côté.

La première habitude qu'elle présente est de *Répéter les bons moments*. Combien de fois avons-nous vécu des moments que nous souhaitons prolonger ou songé à y revenir? Nous pouvons parfois le faire, en quelque sorte. Lorsque vous êtes tenté-e de prendre votre cellulaire pour faire du « défilement morbide », ouvrez plutôt votre application de photos et réglez la minuterie pour parcourir quelques-unes de vos photos préférées. Créez un album pour celles-ci, si vous ne l'avez pas déjà fait, et consacrez un moment à vous remémorer vos meilleurs souvenirs. Il pourrait s'agir d'une version de votre dossier pour une « dure journée » ou dans lequel vous rangez « le meilleur » et qui peut devenir un refuge où prendre une pause lorsque votre cerveau rationnel et fonctionnel en éprouve le besoin. Selon M^{me} Robbins, cela s'appuie sur des données scientifiques : « Des chercheur-se-s de l'Université de la Californie, à Los Angeles (UCLA), ont découvert que regarder des photos de ses proches stimule le sentiment de soutien social qu'on ressent, ce qui diminue le niveau de stress. » Vous pouvez également ajouter quelques photos que vous aimez particulièrement à proximité de votre espace de travail afin de prendre une pause totale d'écran. Je me suis toujours entourée de photos et cela m'a apporté du réconfort à plusieurs reprises.

La deuxième habitude consiste à concevoir une liste de lecture bourrée de bonne musique pour danser et à l'écouter en lavant la vaisselle, en balayant ou en effectuant d'autres corvées ménagères. À l'époque, j'avais une danse du photocopieur, pour les moments où je devais attendre qu'une tâche se termine ou lorsqu'il redémarre. Nous connaissons les bienfaits de l'activité physique et trouver

du temps à lui consacrer dans nos journées chargées peut s'avérer difficile. Lorsque nous désactivons l'autopilote et que nous tentons de rendre les corvées divertissantes, nous contribuons à l'entraînement de notre cerveau afin de faciliter cette activité. Des études à long terme portant sur la danse et ses effets sur nos cerveaux ont révélé qu'elle contrait la démence, puisqu'elles établissaient des liens entre le mouvement et la mémoire, pour mémoriser les pas de danse et les souvenirs plaisants. Quelles chansons figureraient dans votre liste de lecture?

Comment vous priorisez-vous habituellement l'été? De combien de temps avez-vous besoin pour vous remettre de l'année scolaire avant de commencer à profiter de votre congé de travail? La prochaine habitude consiste à se prioriser. Songez à un moment où quelqu'un a été là pour vous. Qu'avez-vous alors ressenti? Que se passerait-il si vous vous appropriiez ce pouvoir d'être présent-e et vous priorisiez? Nous pouvons facilement acheter un café pour un-e ami-e, envoyer une carte de souhaits à une personne dont c'est l'anniversaire, ou inviter quelqu'un à une sortie au restaurant. Quand vous êtes-vous priorisé-e pour la dernière fois? À quoi ressemblerait demain si vous vous priorisiez? Que pourriez-vous faire pour vous souvenir de ce sentiment au quotidien?

La dernière habitude dont je vous fais part est de sortir dehors, pour faire d'autres choses que des tâches, comme admirer un lever ou un coucher de soleil ou observer les nuages, ou visiter une nouvelle plage ou un nouveau lac. Il s'agit de prendre le temps d'en profiter. Des études montrent que sortir à l'extérieur et marcher pieds nus sur la terre contribue à vous rapprocher du monde physique et à vous rappeler la place que vous y occupez. Tout comme le rappel susmentionné de votre importance (« vous comptez »), les mesures que vous prenez, les moments où vous vous priorisez, la trame sonore que vous intégrez dans vos journées : tous ces éléments ont une incidence sur votre monde. Votre émerveillement a des effets considérables : cela améliore votre humeur et vous permet de libérer votre esprit. Pour cette « solution », M^{me} Robbins fait référence à l'émission de radio matinale du film « *Breakfast Club* », animée par Charlamagne tha God, qui aborde les promenades



Suite à la page 22

santé et *bien-être* de l'enseignant·e

Veillez envoyer un courriel à theteacher@nstu.ca, en y indiquant votre nom, votre adresse postale ainsi que le nom de votre école et en inscrivant « **WELL TEACHER** » (Nouveaux enseignants) dans l'objet, d'ici le ? juin 2025 pour être admissible au tirage.

Aujourd'hui sera Une Belle Journée

par Erika Rossi et Ô Linda Vida
publié par Erika Rossi

A l'aide de ce journal, *Aujourd'hui sera une Belle Journée - Journal de Gratitude: Carnet pour Augmenter le Bien-être & la Confiance en Soi par la Pensée Positive en 5 minutes par Jour*, apprenez à semer les graines de la gratitude pour cultiver votre joie de vivre. Pourquoi choisir ce Journal ? Les recherches montrent que le journal de Gratitude est un excellent outil pour se focaliser sur les joies quotidiennes et augmenter son niveau de bonheur sur le long terme.



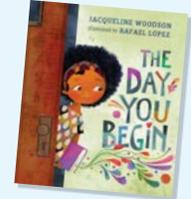
nouveaux enseignant·e·s

Information pour les nouveaux membres

Veillez envoyer un courriel à theteacher@nstu.ca, en y indiquant votre nom, votre adresse postale ainsi que le nom de votre école et en inscrivant « **FRESH** » (Nouveaux enseignants) dans l'objet, d'ici le ? juin 2025 pour être admissible au tirage.

Un jour, tu découvriras

Par Jacqueline Woodson
Illustré par Rafael López
Publié par Nancy Paulsen Books



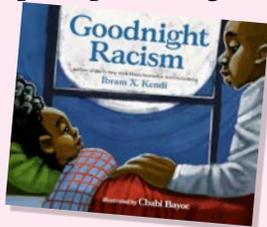
Présenté dans un épisode de l'émission originale de Netflix *Les Marque-pages : Voix noires à l'honneur!*, cet album parle du courage qu'il faut pour créer des liens, même lorsqu'on se sent effrayé·e et seul·e. Le texte de Jacqueline Woodson et les illustrations de Rafael López nous rappellent que nous nous sentons tous comme des étranger·ère·s parfois, mais que notre bravoure nous permet d'aller de l'avant malgré tout. Lorsque nous tendons la main et commençons à raconter nos histoires, les autres sont heureux de venir à notre rencontre.

COMITÉ DE L'ÉQUITÉ

Veillez envoyer un courriel à theteacher@nstu.ca, en y indiquant votre nom, votre adresse postale ainsi que le nom de votre école et en inscrivant « **EQUITY** » (Équité) dans l'objet, d'ici le 30 août 2025 pour participer au tirage.

Goodnight Racism

Par Ibram X. Kendi
Illustré par Cbabi Bayoc
Publié par Kokila



Lauréat du National Book Award et auteur à succès du New York Times, Ibram X. Kendi (*How to Be an Antiracist*, *Antiracist Baby*) présente un nouvel album destiné à devenir un incontournable contemporain de l'heure du coucher. *Goodnight Racism* transmet des messages puissants, mais accessibles, sur l'antiracisme, la justice et l'égalité, inspirant les lecteur·trice·s de tous âges. Avec un langage simple et un ton empreint d'espoir, ce livre aide les enfants à imaginer un monde plus juste, en faisant un ajout essentiel à toute bibliothèque jeunesse axée sur la justice sociale.

Mai Gagnants du livre!

COMITÉ DE L'ÉQUITÉ

Nicholas Wilson — TCRCE

nouveaux
enseignant·e·s
Information pour les nouveaux membres

Adele Pellerin — HRCE

santé et
bien-être
de l'enseignant·e

Pascale Landry — CSAP

parcours
D'APPRENTISSAGE PROFESSIONNEL

Alanna Martell — HRCE

Le Comité provincial de la Semaine de l'éducation
félicite tous les lauréats des Prix de la

Semaine de l'éducation PRIX 2025



Prix des éducateurs

Andrew Seymour (AVRCE)
Nicholas Benjamin (AVRCE)
Kelly McKeage (APSEA)
Joan Fillmore (APSEA)
Susan MacLean (APSEA)
Dawn MacDonald-Gillis (CBVRCE)
Ryan Hawboldt (CBVRCE)
DeAnne Pelchat (CCRCE)
Jean Marc Rioux (CCRCE)
Kelly Timmons (CCRCE)
Clarissa Grover (CSAP)
Julie Mallet (CSAP)
Jasmine d'Entremont (CSAP)
Josette Therrien (CSAP)
Rhonda McLean (HRCE)
Diana Hatchette (HRCE)
Alicia Hennessey (HRCE)
Isabel (Ms. Issie) Patterson (SSRCE)
Brooke Connors (SSRCE)
Laurie Bloomfield (SRCE)
Lacey Phinney (SRCE)
Angie MacDonnell (SRCE)
Jason David (SRCE)
Leo Boudreau (TCRCE)
Kelli Wolfe-Enslow (TCRCE)
Benton Gallagher (TCRCE)

Prix des administrateurs des écoles publiques

Laurie Bolland (AVRCE)
Melanie Dolan (CBVRCE)
Stephen Barker (CCRCE)
Pauline André (CSAP)
Rosaline "Rosie" Bona (HRCE)
Vicki Crozier (SSRCE)
Barbara Avery (SRCE)
Jeff Rankin (TCRCE)

Prix des éducatrices de la petite enfance

Clarissa Allen (AVRCE)
Kim MacDonald (CBVRCE)
Elizabeth McArthur (CCRCE)

Dale Samson (CSAP)
Peta-Gay Clarke (HRCE)
Teresa Mulé (SSRCE)
Carolyn Webber (SRCE)
Lori Anne Henneberry (TCRCE)

Prix du soutien des élèves

Krista Steele (AVRCE)
Jennie Bovard (APSEA)
Jennifer Fancy (APSEA)
Sarah Lewis (APSEA)
Tanya McLeod (CBVRCE)
Joan Nickelo (CCRCE)
Monique Witzell (CSAP)
Kristin Welbourn (HRCE)
Travis Zinn Custodian (SSRCE)
Maureen Fraser (SRCE)
Chris Kenney (TCRCE)

Prix pour éducateurs ou spécialiste Afro-Néo-Écossais(e) et de descendance africaine

Debbie Smith (AVRCE)
Joseph Desmond (CBVRCE)
Rebecca Britten (CCRCE)
Sharon Toukam (CSAP)
Phillip Jackson (HRCE)
Penney Brown (SSRCE)
Tamara Borden (SRCE)
Kayla Fells (TCRCE)

Prix pour éducateurs ou spécialiste du soutien Mi'kmaq ou autochtone

Pam Durling (AVRCE)
Suzanne Bates (CBVRCE)
Simon Nevin (CCRCE)
Annie Doucette (CSAP)
Matthew Hughson (HRCE)
Tania Gould (SRCE)
Shantel Berry (TCRCE)
Kaylee Blair (TCRCE)

Certificat de mérite des partenaires

Fabie Simpson-Champagne (FPANE)

Construire l'avenir: l'innovation en éducation

est fier de commanditer
la Semaine de l'éducation:



Distinctions pour les enseignantes et enseignants d'exception lors de la Semaine de l'éducation en Nouvelle-Écosse

Des membres exceptionnels du personnel enseignant et du personnel des écoles dans la province ont reçu des distinctions dans le cadre de la Semaine de l'éducation, qui a eu lieu du 11 au 17 mai.

Le thème de cette année, « Construire l'avenir: l'innovation en éducation », célèbre celles et ceux qui s'appuient sur l'innovation pour répondre à l'évolution des besoins des élèves et pour les préparer à un avenir où les choses évolueront rapidement. Soixante-dix membres du personnel éducatif ont reçu des distinctions lors d'une cérémonie à l'École secondaire J.L. Ilsey, à Halifax, le 12 mai. Des collègues qui considèrent que ces personnes incarnent ce thème les ont nommées.

« Je ressens une grande fierté de savoir que le personnel enseignant, le personnel administratif et les autres employé-e-s qui travaillent au sein de notre système éducatif le font avec un tel dévouement. Leur leadership, leur persévérance et leur détermination auront un effet durable sur la prochaine génération de citoyennes et de citoyens, qui apporteront eux-mêmes leur propre contribution à nos milieux de travail, à notre province et à notre pays. » a déclaré Mike Savage, lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Écosse

Les personnes distinguées par le prix comprennent des membres du personnel des écoles de tous les centres régionaux pour l'éducation et du CSAP. Le ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance Brendan Maguire et M. Mike Savage, lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Écosse, ont présenté le prix et une épinglette commémorative à chacune d'entre elles lors de la cérémonie.

« Nos écoles sont des centres de créativité et d'innovation, grâce au travail remarquable d'éducatrices et d'éducateurs qui s'engagent envers la réussite de leurs élèves, explique M. Brendan Maguire. Lors de cette édition de la Semaine de l'éducation, nous célébrons les efforts exceptionnels de tous les membres de notre système scolaire et en particulier ceux des personnes qui s'appuient sur l'innovation pour mieux préparer les élèves au monde de demain. »

L'édition 2025 de la Semaine de l'éducation fait intervenir les partenaires suivants :

Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance
Association des administratrices et administrateurs des écoles publiques de la Nouvelle-Écosse
Syndicat des enseignants de la Nouvelle-Écosse (NSTU)
Commission de l'enseignement spécial des provinces de l'Atlantique
Fédération des parents acadiens de la Nouvelle-Écosse
Conseil de l'éducation afro-canadienne
Conseil de l'éducation mi'kmaw

Autres ressources

Page du NSTU sur l'édition 2025 de la Semaine de l'éducation : <https://nstu.ca/the-nstu/information-items/education-week>

Programme de la cérémonie de remise des prix de l'édition 2025 de la Semaine de l'éducation: <https://www.ednet.ns.ca/fr/education-week>

<https://www.ednet.ns.ca/fr/education-week-sv>



La famille de Benton Gallagher (de la section locale de Yarmouth) était présente pour accepter à titre posthume son prix dans le cadre de l'édition 2025 de la Semaine de l'éducation. Elle est photographiée en compagnie du lieutenant-gouverneur Mike Savage et du ministre Maguire.



Lauréats de la Semaine de l'éducation 2025

Le NSTU et le Centre régional pour l'éducation de South Shore signent une convention régionale

Le 17 juin, le président du NSTU Peter Day et la directrice exécutive du Centre régional pour l'éducation de South Shore (CRESS) Angela Gladwin ont signé une nouvelle convention collective régionale. Les quelque 560 membres des écoles publiques de South Shore ont approuvé l'accord de principe conclu entre le NSTU et le CRESS le 5 mai 2025. Lors d'un vote en ligne, tenu le 14 mai, 42 % des membres des sections locales du comté de Lunenburg et de Queens se sont prononcés à 90 % en faveur de la nouvelle convention collective régionale.

Cette convention est en vigueur du 16 mai 2025 au 31 juillet 2028. Elle a été conclue après six jours de négociation. « Cette convention collective reflète un processus respectueux et productif et je félicite les deux parties d'avoir négocié de façon constructive et collaborative », souligne le président du NSTU Peter Day.

Cette nouvelle convention collective comprend des améliorations, y compris une clarification et des modifications des procédures de dotation ainsi que l'inclusion de congés pour les journées religieuses ou sacrées.

L'équipe de négociation du syndicat était composée des personnes suivantes : Jack MacLeod, cadre de direction du NSTU; Mai-Ling Storm, présidente du Conseil des représentants régionaux de South Shore et de la section locale du comté de Lunenburg; Denise Burgess, ancienne présidente de la section

locale du comté de Lunenburg; Laura Fryday, présidente de la section locale de Queens; Sarah Hillier, première vice-présidente de la section locale du comté de Lunenburg; et Sarah Baldwin-Penny, première vice-présidente de la section locale de Queens.

Les membres de l'équipe du CRESS étaient Angela Gladwin, directrice exécutive régionale; Charmaine Romkey, directrice des ressources humaines; et Jen McMullen, coordonnatrice des ressources humaines.



Sur la photo (de gauche à droite), deuxième rangée : Sarah Hillier, Sarah Baldwin-Penny, Laura Fryday, Mai-Ling Storm, Charmaine Romkey, et Joy King, directrice des programmes et des services aux élèves. Première rangée : Jack MacLeod, Peter Day, Angela Gladwin et Jen McMullen.

Le gouvernement fédéral a annoncé d'autres détails sur le programme de remise des prêts aux étudiants. Voici les principaux points saillants :

- Les enseignantes et enseignants travaillant dans des collectivités d'au plus 30 000 habitantes et habitants (selon le recensement) pourront se prévaloir d'une exonération partielle du remboursement de leurs prêts d'études fédéraux. La définition d'une collectivité rurale ou éloignée pour déterminer l'admissibilité à la dispense du remboursement des prêts a été modifiée au moyen d'un règlement entré en vigueur le 6 novembre 2024. Une collectivité admissible est désormais définie comme « une agglomération dont la population ne dépasse pas 30 000 habitants, ou une région rurale ». D'après ce que nous avons pu comprendre, à l'approche de la mise en oeuvre de cette mesure, une personne pourra déterminer son admissibilité en saisissant son code postal sur un site du gouvernement canadien.
- Les enseignantes et enseignants admissibles pourraient bénéficier d'une dispense du remboursement des prêts allant jusqu'à 30 000 \$ sur cinq ans. Le montant annuel maximal de dispense du remboursement sera de 4 000 \$ la première année, de 5 000 \$ la deuxième, de 6 000 \$ la troisième, de 7 000 \$ la quatrième et de 8 000 \$ la cinquième.
- La dispense entrera en vigueur le 1er novembre 2025.

Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec Mark Garcia, coordonnateur de l'action politique et des relations avec les gouvernements de la CTF/FCE, à mgarcia@ctf-fce.ca.



Visites du président 2024–2025



Le président de la NSTU, Peter Day, a continué à rencontrer les sections locales de la NSTU dans le cadre de sa tournée présidentielle pour l'année scolaire 2024-2025.

Dans le cadre de ses visites durant l'année 2024-2025, le président du NSTU Peter Day a rencontré la section locale d'Antigonish lors de son assemblée générale du 21 mai. L'assemblée s'est déroulée à la St. Andrew Junior School. Durant cette assemblée, un appel de candidatures pour les postes à pourvoir au sein du comité exécutif de la Section locale a eu lieu. Des élections ont également été tenues pour les postes de premier-e vice-président-e du Comité du bien-être économique, de vice-président-e du perfectionnement professionnel et de membre à titre personnel. M. Day a répondu à des questions concernant les enjeux en cours et a fourni des renseignements aux membres à propos de la nouvelle directrice exécutive du NSTU et des moments forts de l'assemblée générale annuelle du Conseil de 2025. La Section locale a également discuté du prochain dîner pour les retraité-e-s, qui honorerà 12 membres, ainsi que du programme de reconnaissance des enseignant-e-s, dans le cadre duquel on honore deux membres du NSTU de chacune des six écoles desservies par la Section locale.

Cette tournée, organisée par les sections locales du NSTU, comprend divers événements, notamment des séances de questions, des rencontres, des présentations aux assemblées générales des sections locales et des réunions sociales.



Sur la photo : Jason Fraser, représentant du NSTU pour la St. Andrew Junior School; Dean Marchand, 1^{er} vice-président du Comité du bien-être économique; Michelle Delorey, représentante du NSTU pour l'East Antigonish Education Centre/Academy; Robin Hayne, trésorière; le président du NSTU Peter Day; le président de la Section locale d'Antigonish Jerry Delorey; Janet O'Brien, membre du Comité exécutif provincial (Antigonish-Guysborough); et Andrea Grant, membre du NSTU.

Symposium sur les pensions de 2025

Le Symposium biennal sur les pensions du NSTU a eu lieu les 23 et 24 mai à l'Halifax Tower Hotel. Ce symposium offre aux président-e-s des sections locales du NSTU, aux membres du comité exécutif provincial, aux membres et aux représentants de l'Organisation des enseignants à la retraite une mise à jour sur le régime de retraite du NSTU, y compris les changements, la structure et l'évaluation. Le coordonnateur des pensions du NSTU, Jack MacLeod, a présenté un aperçu du rapport annuel de 2024.

Mary Kate Archibald, actuaire et associée principale chez Eckler ltée, le cabinet d'actuariat engagé par le Teachers' Pension Plan de la Nouvelle-Écosse, a donné une présentation intitulée : La mortalité : une question de vie ou de mort? Ali Jaffery, économiste principal à la CIBC, et Steve Mahoney, chef des placements de l'Agence des pensions de la Nouvelle-Écosse, ont donné d'autres présentations sur la modélisation actif-passif.



Steve Mahoney



Mary Kate Archibald

Conférences 2025 des associations professionnelles du NSTU

VENDREDI 24 OCTOBRE 2025



Inscription en ligne
 Début des inscriptions - Lundi 15 septembre
 (membres)
 Vendredi 3 octobre (non-membres)
 Fin des inscriptions - Vendredi 10 octobre
 (aucun remboursement après le 10 octobre)

Pour connaître les détails des conférences et de l'inscription, consultez le site

www.nstu.ca

Il N'EST PAS nécessaire d'utiliser une adresse courriel du NSTU pour s'inscrire. Les membres peuvent s'inscrire au moyen de n'importe quelle adresse courriel.

(Les comptes courriel Web du NSTU ne resteront actifs que jusqu'au 18 juillet 2025, date à laquelle ce service sera retiré.)

Association des enseignantes et enseignants acadiens (AEA)

Thème *Repensons nos pratiques : inclure, innover, inspirer*

Lieu Virtuel
 Frais Membres du NSTU : \$100
 Suppléants : \$50
 Pre-Service Teachers: \$30
 Retraités : \$50
 Autres : \$75

Contact Stephanie MacLean
 aeaconference@nstu.ca

Association of Science Teachers (AST)

Thème *Time for Science*

Lieu Halifax West
 Frais Membres du NSTU : \$100
 Suppléants : \$50
 Pre-Service Teachers: \$100
 Retraités : \$100
 Autres : \$100

Contact Shelley Walsh
 astconference@nstu.ca

Art Teachers Association (ATA)

Thème *Make Your Mark: Handmade in Nova Scotia*

Lieu Sackville High School, and CB Centre for Craft & Design
 Frais Membres du NSTU : \$100
 Suppléants : \$60
 Pre-Service Teachers: \$60
 Retraités : \$60
 Autres : \$60

Contact Jessie Tasker
 ata.nstu@gmail.com

Association of Teachers of Exceptional Children (ATEC)

Thème *Voices from the Heart of the Classroom*

Lieu Scotiabank Theatre Halifax (Bayers Lake, 190 Chain Lake Drive)
 Frais Membres du NSTU : \$100
 Suppléants : \$80
 Pre-Service Teachers: \$60
 Retraités : \$80
 Autres : \$100

Contact Theresa Jennings
 atecconference@nstu.ca

Association of Teachers of English of Nova Scotia (ATENS)

Thème *Exploring Inquiry in the English Language Arts Context*

Lieu Lighthouse Arts Center 1800 Argyle St, Halifax
 Exposé de Trevor MacKenzie
 Frais Membres du NSTU : \$100
 Suppléants : \$90
 Pre-Service Teachers: \$90
 Retraités : \$90
 Autres : \$125

Contact Liam Timmons
 atenspresident@nstu.ca

Association of Teachers of Young Adolescents (ATYA)

Thème *"ATYA"tude is Everything!*

Lieu Riverside Education Centre, 6 Riverside Drive, Milford, NS
 Exposé de Chris Gilham, PhD
 Frais Membres du NSTU : \$100
 Suppléants : \$90
 Pre-Service Teachers: \$90
 Retraités : \$100
 Autres : \$100

Contact Mary Barrington George
 atyaconference@nstu.ca

Business Education Teachers Association (BETA)

Thème *Proudly Local : A closer look at some of the businesses that make us proud to be Nova Scotian*

Lieu Wolfville
 Frais Membres du NSTU : \$100
 Suppléants : \$100
 Pre-Service Teachers: \$100
 Retraités : \$100
 Autres : \$100

Contact Dionne Reid
 beta@nstu.ca

Career & Technology Educators Association of NS (CTEANS)

Thème *Ed-YOU-cation: Supporting Your Innovation in CTE*

Lieu West Bedford School
 Frais Membres du NSTU : \$100

Suppléants : \$20
 Pre-Service Teachers: \$20
 Retraités : \$20
 Contact Sarah Barrette
 cteansconference@gmail.com

Education Drama Association of Nova Scotia (EDANS)

Thème *Every Stage, Every Age*

Lieu Woodlawn High School
 Exposé de Logan Robins
 Frais Membres du NSTU : \$100
 Suppléants : \$55
 Pre-Service Teachers: \$55
 Retraités : \$55
 Autres : \$55

Contact Kasi Humber
 kasihumber@gmail.com

Family Studies Teachers Association (FSTA)

Thème *Nurturing Skills, Inspiring Dreams*

Lieu St. Matthew's Church, Barrington Street, Halifax
 Exposé de Nova Scotia's Wandering Wilsons, Hope Blooms, and The EYM (Empower Youth Music) Project
 Frais Membres du NSTU : \$100
 Suppléants : \$60
 Pre-Service Teachers: \$60
 Retraités : \$60
 Autres : \$100

Contact Krista Slmm
 FSTAConference@nstu.ca

Mathematics Teachers Association (MTA)

Thème *Making Connections: Ideas and Innovation*

Lieu Charles P. Allen High School
 Exposé de Pam Harris, and Dr. Marian Small
 Frais Membres du NSTU : \$90
 Suppléants : \$50
 Pre-Service Teachers: \$50
 Retraités : \$50
 Autres : \$90

Contact Erick Lee
 mtaconference@nstu.ca

AUCUNE INSCRIPTION SUR PLACE
Inscrivez-vous tôt!

Conférences 2025 des associations professionnelles du NSTU

VENDREDI 24 OCTOBRE 2025



Inscription en ligne
 Début des inscriptions - Lundi 15 septembre
 (membres)
 Vendredi 3 octobre (non-membres)
 Fin des inscriptions - Vendredi 10 octobre
 (aucun remboursement après le 10 octobre)

Veillez ajouter cette page à vos favoris à titre de référence



Nova Scotia Association of Teachers for Equity in Education (NSATEE)

Thème *Supporting Newcomer Students and their Families*

Lieu Hants North Rural High
 Frais Membres du NSTU : \$85
 Suppléants : \$45
 Pre-Service Teachers: \$45
 Retraités : \$45
 Autres : \$45
 Contact Jeff Purchase
 nsateconference@nstu.ca

Nova Scotia Language Teachers Association (NSLTA)

Thème *Language Learning in Diverse Classrooms*

Lieu Dartmouth South Acadamey
 Exposé de Jeff Ward, Director of Community Culture and Heritage Wagmatcook First Nation
 Frais Membres du NSTU : \$90
 Suppléants : \$50
 Pre-Service Teachers: \$50
 Retraités : \$50
 Autres : \$90
 Contact Caroline Higgins
 nsltaconference@nstu.ca

Nova Scotia Music Educators Association (NSMEA)

Thème *Inspiring Voices: Cultivating Leadership in Music Education*

Lieu Lockview High School Fall River
 Exposé de Dr. Tim Lautzenheiser
 Frais Membres du NSTU : \$100
 Suppléants : \$60
 Pre-Service Teachers: \$15
 Retraités : \$60
 Autres : \$60
 Contact Noelle Wadden
 nsmeaconference@nstu.ca

Nova Scotia School Counsellors Association (NSSCA)

Thème *Everyday Impact: Pragmatic Practices for School Counsellors*

Lieu Citadel High School
 Frais Membres du NSTU : \$105
 Suppléants : \$65
 Pre-Service Teachers: \$65
 Retraités : \$65

Autres : \$105
 Contact Amy Barry
 nsscaconference@nstu.ca

Nova Scotia Teachers Association for Literacy and Language (NSTALL)

Thème *Beyond Words*
 Lieu Cobequid Education Centre, Truro
 Frais Membres du NSTU : \$85
 Suppléants : \$45
 Pre-Service Teachers: \$45
 Retraités : \$45
 Autres : \$45

Contact Stephanie Deagle
 nstall@nstu.ca

Primary Elementary Teachers Association (PETA)

Thème *Mentor Texts Matter: Inspiring Stronger Writers*

Lieu Cedar Event Centre
 Exposé de Carl Anderson
 Frais Membres du NSTU : \$120
 Suppléants : \$120
 Pre-Service Teachers: \$100
 Retraités : \$100
 Autres : \$100

Contact Beth Lamb-Hamilton
 petaconference@nstu.ca

Psychologists in Schools Association (PISA)

Thème *Our Journey Through the Developing Nervous System as We Rewire Our Perceptions of Discipline*

Lieu MSVU
 Exposé de Dr. Lori Desautels
 Frais Membres du NSTU : \$100
 Suppléants : \$100
 Pre-Service Teachers: \$80
 Retraités : \$80
 Autres : \$100

Contact Chantal LeBlanc
 pisaconference@nstu.ca

Speech-Language Pathologists and Audiologists Association (SPAA)

Thème *Comprehensive Literacy for All: Supporting Diverse Learners*

Lieu Best Western Plus Dartmouth
 Frais Membres du NSTU : \$100
 Suppléants : \$75
 Pre-Service Teachers: \$75
 Retraités : \$75
 Autres : \$75
 Contact Meghan MacNeil
 spaaconference@nstu.ca

Social Studies Teachers Association (SSTA)

Thème *Cultivating Creative Connections*

Lieu Saint Mary's University, Louisbourg, and Millbrook Centre
 Frais Membres du NSTU : \$110
 Suppléants : \$50
 Pre-Service Teachers: \$50
 Retraités : \$50
 Autres : \$50
 Contact Holly Schaller
 hollyann323@gmail.com

Teachers Association for Physical and Health Education (TAPHE)

Thème *Strive to Thrive in 2025: Le bien-être et la santé est notre priorité!*

Lieu École secondaire du Sommet
 Exposé de Dr. Tina Atkinson
 Frais Membres du NSTU : \$90
 Suppléants : \$35
 Pre-Service Teachers: \$35
 Retraités : \$35
 Autres : \$35
 Contact Kaelin Tingley
 tapheconference@nstu.ca

AUCUNE INSCRIPTION SUR PLACE
Inscrivez-vous tôt!

Des sections locales du NSTU aux quatre coins de la province célèbrent les retraité·e·s

Le président du NSTU Peter Day s'est joint aux membres prenant leur retraite ainsi qu'à leurs collègues et familles, pour célébrer leur carrière tout au long des mois de mai et juin. Des événements pour les retraité·e·s ont eu lieu dans l'ensemble de la province, y compris pour les sections locales suivantes : Yarmouth, le 24 mai; Queens, le 30 mai; district du Cap-Breton, le 31 mai; Kings, le 3 juin; Pictou, le 5 juin; comté de Halifax, le 6 juin; Digby et ville d'Halifax, le 13 juin; et comté de Lunenburg, le 14 juin.

« Merci pour ces années de dévouement, pour l'énergie que vous avez apportée dans vos classes et pour l'attention que vous avez portée à vos élèves. Vous avez contribué à façonner des générations d'apprenants, et les répercussions de votre travail se feront sentir pendant des années », déclare M. Day. « Votre impact ne s'est pas arrêté sur le seuil de la porte de la classe. Vos collègues ont bénéficié de votre expérience, de votre mentorat et de votre



Peter Day avec le premier ministre Tim Houston

savoir institutionnel. Je suis certain que d'autres personnes ont compté sur vous, ont appris de vous et ont apprécié votre présence bien plus qu'elles ne l'ont exprimé. »

La section locale de Pictou a accueilli le premier ministre Tim Houston pour la célébration, accompagné d'autres députés du comté, Marco MacLeod et Danny MacGillivray. Il s'est adressé aux retraité·e·s, à leurs familles et amis, ainsi qu'aux enseignant·e·s actifs présents dans l'auditoire.



Retraité·e·s de la section locale de Pictou

« Nous vous sommes reconnaissants pour ce que vous faites. Les contributions que vous apportez à nos collectivités et à nos enfants sont si importantes. Mes enfants sont allés à l'école ici et nous sommes reconnaissants de l'éducation qu'ils ont reçue », a mentionné M. Houston. « Nous avons certains défis, mais aussi des occasions à saisir comme Province, et nous voulons travailler avec vous. Nous savons qu'il reste du travail à faire et nous efforcerons de vous appuyer dans tout ce que vous faites. »

« À vous, retraité·e·s, merci pour votre carrière consacrée à soutenir les familles. Je suis vraiment honoré d'être ici, de féliciter les retraité·e·s. Merci pour votre engagement envers nos collectivités. »

Lors de l'événement organisé par la section de la ville d'Halifax, on a honoré l'ancienne présidente du NSTU (de 2016 à 2018) et l'actuelle présidente de la section Liette Doucet à l'occasion de son départ à la retraite. En s'adressant à la foule, elle a réfléchi tout haut aux nombreux changements qui ont marqué la carrière des enseignant·e·s.

« Nous avons vu de formidables changements au fil des décennies. Nous n'avons pas utilisé d'ardoises ni fait sonner une cloche pour que les élèves s'alignent selon leur genre, mais nous devons créer nos propres pochoirs à dupliquer à l'aide du Gestetner », a-t-elle dit. « Nous avons utilisé des tableaux noirs, des tableaux blancs, des tableaux intelligents, et devons commander des bobines de film et les faire passer dans des projecteurs pour les visionner. Nous avons utilisé des projecteurs de diapositives, des rétroprojecteurs, et provoquions une grande excitation lorsque nous entrions en classe avec ce gros chariot sur



Retraité·e·s de la section locale de la ville d'Halifax

lequel se trouvaient un téléviseur et un magnétoscope. La photocopieuse était une technologie relativement nouvelle, et nous nous sommes autant battus avec elle que nous nous battons encore aujourd'hui avec les technologies modernes... surtout quand elles décident de ne pas fonctionner au moment où nous en avons le plus besoin. »

« Nous avons lu les meilleurs livres à nos élèves et sommes la seule génération d'enseignants à avoir dû attendre la sortie du prochain tome de Harry Potter. Nous devions équilibrer nos registres à la fin de chaque année et pouvions commander du mobilier pour notre classe, que les menuisiers du conseil scolaire construisaient alors en vrai bois. »

« Les changements que nous avons connus au fil des ans sont si nombreux qu'il est impossible de tous les mentionner. Quand nous avons commencé, nous écrivions nos bulletins à la main, et maintenant, l'IA peut les rédiger pour nous. C'est ahurissant! »

Elle a également souligné ce qui n'a jamais changé : « Une chose qui n'a jamais changé,



Présidente de la section locale de la ville d'Halifax Liette Doucet

Suite à la page 22



Locale de Cape Breton



Retraîtée de la section locale de Digby, Mary Turnbull



Locale de Kings



Locale de Halifax County



Locale de Queens



Retraîté-e-s de la section locale de Lunenburg



Locale de Yarmouth

Les points clés de l'exécutif

6 juin 2025

- Dépôt du rapport du bureau de direction;
- Nomination de Shari MacGillivray pour un mandat au sein des fiduciaires de l'assurance collective du NSTU;
- Nomination de membres aux comités consultatifs de la FCE/CTF;
- Nomination des membres des comités permanents et des autres comités pour 2025-2026;
- Approbation d'une recommandation voulant qu'on publie un avis de trois (3) postes à pourvoir au Comité de programmation acadienne;
- Approbation de la remise de dix-neuf (19) Prix de service à la section locale;
- Approbation des subventions pour assister à des conférences, d'un montant de 600,00 \$ chacune;
- Approbation de la modification du paragraphe A, Subventions pour assister à des conférences (sauf la Conférence d'octobre), de la procédure opérationnelle 24, Prix, bourses de recherche et subventions;
- Approbation des bourses d'études à temps plein, d'un montant de 2 000,00 \$ chacune;
- Approbation des bourses de voyage commanditées par Belair Direct, d'un montant de 500 \$ chacune;
- Approbation de la recommandation de la Commission des pensions des enseignants visant à adopter les modifications au règlement afférent à la *Teachers' Pension Act* (suppléance à la retraite);
- Élection de la deuxième vice-présidente : *Sarah Tutty*;
Élection de la secrétaire-trésorière : *Taunya Pynn Crowe*;
- Nomination de Paula Landry pour un mandat au sein des fiduciaires de l'assurance collective du NSTU;
- Nomination des membres du Comité exécutif provincial qui siégeront au Comité provincial du bien-être économique : Line Murphy et Mark Savoury;
- Réception des états financiers vérifiés pour le fonds en fiducie de l'assurance collective du NSTU;
- Nomination des membres du Comité exécutif provincial qui exerceront les fonctions d'agent-e-s de liaison auprès des comités permanents du NSTU;
- Approbation des signataires pour 2025-2026;
- Adoption de la résolution à l'assemblée générale annuelle du Conseil 2025-51 voulant que le NSTU demande au ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance de collaborer avec le syndicat pour simplifier, améliorer et accélérer le processus de certification des enseignants;
- Rejet de la résolution à l'assemblée générale annuelle du Conseil 2025-52, telle que modifiée, voulant que le NSTU demande au ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance de reconnaître les certificats portant le Sceau rouge comme diplôme équivalent au baccalauréat;
- Rejet de la résolution à l'assemblée générale annuelle du Conseil 2025-53 voulant que le NSTU demande au ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance de créer un programme d'accès au baccalauréat en éducation pour les personnes de métier désignées Sceau rouge sans qu'elles aient à remplir les conditions d'admissibilité au baccalauréat en éducation;
- Adoption de la résolution à l'assemblée générale annuelle du Conseil 2025-54, telle que modifiée, voulant que le NSTU demande au ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance de réviser les Lignes directrices pour le soutien aux élèves transgenres et non conformistes de genre afin de s'assurer que les élèves de tous âges bénéficient du même degré de protection;
- Adoption de la résolution à l'assemblée générale annuelle du Conseil 2025-55, telle que modifiée, voulant que le NSTU fasse pression sur le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance pour qu'il effectue une vérification de la diversité, de l'équité et de l'inclusion dans le cadre des programmes d'immersion en français dans la province, qu'il détermine les obstacles potentiels à l'inclusion et qu'il mette en œuvre les mesures de soutien qui s'imposent;
- Adoption de la résolution à l'assemblée générale annuelle du Conseil 2025-56 voulant que le NSTU fasse pression sur le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance pour qu'il fournisse aux enseignants bénévoles des fonds afin de couvrir tous les coûts associés à l'encadrement des enseignant-e-s, au bénévolat et aux déplacements avec les élèves dans le cadre d'activités parascolaires en lien avec la communauté scolaire;
- Adoption de la résolution à l'assemblée générale annuelle du Conseil 2025-57 voulant que le NSTU fasse pression sur le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance pour qu'il crée un programme de transition provincial pour les élèves qui apprennent l'anglais/le français et qui sont au stade débutant de leur apprentissage de la langue anglaise, ou qui ont interrompu leur scolarité dans leur langue maternelle ou qui sont possiblement analphabètes. Il en va de même pour les élèves qui apprennent le français dans une école du CSAP;

- Adoption de la résolution à l'assemblée générale annuelle du Conseil 2025-61, telle que modifiée, voulant que le NSTU fasse pression sur le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance pour que chaque région géographique renferme une école secondaire professionnelle où tous les cours sont donnés par des enseignant-e-s qualifiés;
- Rejet de la résolution à l'assemblée générale annuelle du Conseil 2025-62, telle que modifiée, voulant que le NSTU fasse pression sur le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance pour qu'il offre aux membres du NSTU une formation volontaire en prévention et en intervention non violente en cas de situation de crise pendant la journée d'enseignement;
- Adoption de la résolution à l'assemblée générale annuelle du Conseil 2025-64 voulant que le NSTU fasse pression sur le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance pour s'assurer que les psychologues scolaires, les travailleur-se-s sociaux, les orthophonistes et les conseiller-ère-s scolaires peuvent consacrer du temps à la communauté d'apprentissage professionnelle (CAP) dans le cadre de leurs fonctions respectives ou entre eux;
- Rejet de la résolution à l'assemblée générale annuelle du Conseil 2025-68 voulant que le NSTU mène une campagne pour mobiliser tous les membres du NSTU afin qu'ils deviennent des membres responsables du syndicat;
- Adoption de la résolution à l'assemblée générale annuelle du Conseil 2025-NB1 voulant que le NSTU fasse pression sur le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance pour qu'il revienne sur sa décision relative à la suspension du sondage sur la réussite des élèves;
- Approbation des modifications aux alinéas D. I., H. I., et J. IV de la procédure opérationnelle 17 – Procédures relatives aux résolutions;
- Approbation d'une recommandation voulant que le Comité de la gouvernance et de la politique élabore des procédures opérationnelles pour encadrer la traduction de communications officielles;
- Approbation de la tenue d'une élection partielle au sein du Comité exécutif provincial en réponse à l'avis de vacance dans la région de la Ville d'Halifax en fonction du calendrier suivant :
 - Début des mises en candidature le lundi 9 juin 2025, à 8 h;
 - Fin des mises en candidature le jeudi 26 juin 2025, à midi;
 - Élection partielle, au besoin, le mardi 9 septembre 2025, de 6 h à 20 h;
- Ratification des statuts 2025 de la section locale de Richmond.



Courriel Web du NSTU



On retirera le compte courriel Web du NSTU le 18 juillet 2025.
 Pour rester au fait des dernières nouvelles, consultez le site
www.nstucentral.ca et mettez à jour votre profil.



Les fiduciaires de l'assurance collective du NSTU tiennent à s'assurer que les participant-e-s au régime sont au courant des prestations d'assurance voyage qui sont à leur disposition et des plus récents renseignements concernant cette couverture. Les régimes d'assurance collective du NSTU proposent aux membres actifs et retraités une couverture d'assurance voyage collective de NSED ainsi que le régime d'assurance pour l'annulation ou l'interruption de voyage de l'assureur Croix Bleue Medavie, tout au long de l'année.

Assurance-maladie d'urgence à l'extérieur de la province ou au Canada

Vous pouvez souscrire un régime annuel de base offrant une couverture pour un nombre illimité de voyages pendant l'année d'assurance, chacun d'une durée maximale de 35 jours (à compter du jour où vous quittez votre province de résidence).

Pour de plus longs voyages, vous pouvez souscrire un régime complémentaire afin d'augmenter votre couverture pour la durée de votre voyage. Le régime complémentaire offre une couverture d'assurance comprenant celle du régime annuel de base, pour un seul voyage d'une durée de plus de 35 jours. Le régime complémentaire propose également une couverture de 40 jours, pour offrir plus d'options de voyage aux participant-e-s.

Les primes à payer sont retenues à la source ou déduites de votre pension chaque mois jusqu'à la date de renouvellement de la police, qui est le 1^{er} septembre.

Régime d'assurance pour l'annulation ou l'interruption de voyage de NSED

Ce régime contribue à protéger les voyageurs contre les situations inattendues qui pourraient entraîner l'annulation ou l'interruption d'un voyage. Ce régime d'assurance annuel comprend les couvertures suivantes :

- La couverture pour annulation de voyage couvre jusqu'à un montant maximal de 5 000 \$ par personne assurée par période de couverture annuelle.
- La couverture pour interruption de voyage couvre jusqu'à un montant maximal de 5 000 \$ par personne assurée pour chaque voyage couvert.
 - Jusqu'à un montant maximal de 3 500 \$ pour les frais d'hébergement, de repas, de location de voiture, d'appels téléphoniques et de taxi (350 \$ par jour).
 - Jusqu'à un montant maximal de 1 000 \$ pour les bagages et les effets personnels endommagés ou perdus durant un voyage couvert :
 - Pour les effets personnels, leur valeur réelle ou 500 \$, le montant le moins élevé prévaut;
 - Pour le remplacement de documents, jusqu'à un montant maximal de 200 \$;
 - Pour les bagages retardés, jusqu'à concurrence de 400 \$.

Que dois-je faire si une urgence médicale survient alors que je suis à l'extérieur du Canada?

En cas de maladie ou de blessure inattendue vous touchant (y compris la COVID-19), vous ou un-e membre admissible de votre famille, alors que vous être couvert-e par le régime d'assurance-maladie d'urgence de NSED lors de voyages à l'extérieur de la province ou du Canada, il est extrêmement important d'appeler le fournisseur d'assistance voyage de Croix Bleue Medavie, ou de demander à quelqu'un de l'appeler pour vous si vous n'êtes pas en mesure de le faire, au **1 800 563-4444, au Canada et aux États-Unis, ou au 1 506 854-2222 à frais virés, ailleurs dans le monde**. Ces numéros figurent sur votre/vos carte-s d'assurance; il est donc important d'apporter cette/ces carte-s en voyage et de donner ces numéros à un-e membre de votre famille ou à une personne qui voyage avec vous. Vous devriez également avoir accès aux cartes santé provinciales de votre famille lorsque vous voyagez. Si vous décidez de ne pas appeler le fournisseur d'assistance voyage, vos dépenses admissibles seront remboursées à 80 %, sauf dans des circonstances graves et si vous n'êtes pas en mesure d'appeler.

Pour une demande d'indemnisation en cas d'annulation ou d'interruption de voyage, vous devez appeler l'un des numéros susmentionnés pour la couverture d'assurance-maladie. Le régime d'assurance pour l'annulation ou l'interruption de voyage de NSED ne couvre aucune demande d'indemnisation liée à la COVID-19.

Veillez noter qu'à titre d'assureur de ces régimes d'assurance, Croix Bleue Medavie n'offrira aucune couverture, prestation de service ni indemnisation pour des frais engendrés si vous souffrez d'une quelconque affection médicale préexistante, à moins que celle-ci soit stable avant le voyage et qu'aucune assistance médicale ne soit escomptée durant le voyage.

Pour que votre état soit considéré comme étant stable sur le plan médical, au cours des six mois qui précèdent la date de votre départ, vous ne devez pas :

- i) avoir été traité-e ni évalué-e pour de nouveaux symptômes ou un nouveau diagnostic; – avoir eu de symptômes dont la fréquence ou la gravité a augmenté ni de résultats d'examen qui révèlent une détérioration de votre état; – avoir reçu une ordonnance pour un nouveau traitement ou pour une modification du traitement lié à cette affection; – avoir été hospitalisé-e, ni traité-e dans un hôpital, ni recommandé-e à un-e spécialiste pour cette affection; – être en attente d'un nouveau traitement, de tests, de consultations ou de recommandations concernant cette affection médicale (sont exclus les examens de routine, à condition que les résultats soient dans les limites normales et qu'aucune recommandation de modification du traitement n'ait été formulée).
- ii) Sont également exclus les frais engagés à la suite d'une affection causée par un changement de médicament apporté dans les 90 jours qui précèdent le départ (sont habituellement exclus les changements périodiques de médication qui font partie d'un plan de traitement mis en place, par exemple, les ajustements quotidiens ou hebdomadaires d'anticoagulants ou d'insuline fondés sur des résultats d'analyses sanguines ou la transition vers un produit générique, à moins que la posologie ait été modifiée).

Une bonne préparation est la clé d'une expérience agréable en cas de demande d'indemnisation si votre voyage, ou celui d'un-e membre admissible de votre famille, est annulé, interrompu ou affecté par une urgence médicale. Voici ce que votre préparation devrait comprendre :

1. Disposer de tous les documents de voyage;
1. Avoir votre carte d'assurance voyage et faire part de son emplacement à vos proches ou aux personnes qui vous accompagnent en voyage;
1. Toujours appeler le fournisseur d'assistance voyage en cas de demande d'indemnisation;
1. Apporter votre/vos livret-s détaillant vos prestations d'assurance à des fins de référence, si nécessaire.

Nous espérons que les renseignements fournis ci-dessus vous seront utiles. N'oubliez pas de consulter notre site Web à l'adresse www.nstuinsurance.ca, afin de connaître les nombreuses prestations et les nombreux programmes que le Régime d'assurance collective du NSTU vous offre.

Messagerie Web du NSTU

Comme vous le savez peut-être, l'adresse courriel @nstu.ca sera progressivement supprimée et ne sera plus accessible à compter du 18 juillet 2025. Ceux et celles d'entre vous qui utilisent leur adresse courriel @nstu à cette fin devront fournir une nouvelle adresse courriel à Croix Bleue Medavie, qui est l'assureur de vos régimes d'assurance de soins médicaux et de soins dentaires complets, ainsi qu'à Johnson Assurance qui est l'administrateur de votre régime d'assurance collective. Voici comment mettre à jour votre adresse courriel :

Croix Bleue Medavie

En tant que participant-e au régime du NSTU, vous pouvez mettre à jour l'adresse courriel de votre compte Croix Bleue Medavie en passant par l'application mobile ou le site des services aux membres, sous « Mon compte ». Veuillez noter qu'il s'agit de la seule façon de mettre à jour votre adresse courriel auprès de la Croix Bleue, car les appeler vous obligera à vous réinscrire ou à créer un nouveau compte.

Johnson Assurance*

Pour changer votre adresse courriel auprès de Johnson Assurance, il vous suffit d'envoyer un courriel à pbadminns@johnson.ca ou d'appeler au 1 800 453-9543 pour communiquer votre nouvelle adresse courriel. Veuillez noter que si vous envoyez un courriel, vous devez indiquer votre numéro de certificat et votre nom dans le corps du courriel.

* À compter du 1er juillet 2025, la Compagnie d'assurance Bel-Air inc. reprendra l'administration de votre couverture d'assurance collective actuellement administrée par Johnson.

Pour changer votre adresse courriel auprès de belairdirect, il vous suffit d'envoyer un courriel à GroupBenefitsNS@belairdirect.com ou d'appeler au 1 800 453-9543 pour communiquer votre nouvelle adresse courriel. Veuillez noter que si vous envoyez un courriel, vous devez indiquer votre numéro de certificat et votre nom dans le corps du courriel.

belairdirect.

À compter du 1er juillet 2025, la Compagnie d'assurance Bel-Air inc. reprendra l'administration de votre couverture d'assurance collective actuellement administrée par Johnson.

Qui est belairdirect?

- belairdirect est un fier fournisseur canadien d'assurance qui offre à ses client-e-s des solutions d'assurance complètes depuis près de 70 ans.
- belairdirect est un chef de file au Canada en ce qui concerne le parcours client numérique : les participant-e-s bénéficieront de plateformes et d'actifs numériques perfectionnés.

À quels changements les membres du NSTU peuvent-ils s'attendre en ce qui concerne leurs prestations d'assurance collective après le changement de marque le 1er juillet 2025?

- Bien que les prestations d'assurance collective de Johnson aient été transférées vers celles de belairdirect, nous continuons d'offrir nos services administratifs de tiers et de consultation en matière d'assurance collective, simplement sous un nouveau nom. Cela n'aura aucune incidence sur vos prestations d'assurance collective, qui resteront inchangées. Par exemple, votre équipe chez belairdirect poursuivra son travail en collaboration avec les compagnies d'assurance (Croix Bleue Medavie, Financière Manuvie, etc.) qui offrent les prestations (médicale, dentaire, voyage, vie, etc.) du régime d'assurance collective du NSTU.

La compagnie belairdirect accorde une grande importance au partenariat avec le NSTU et elle est impatiente de continuer à apporter son aide aux membres ayant des besoins en matière d'assurance.

Coordonnées de belairdirect

Gestion de l'assurance collective
C. P. 4291, succ. 1,
Toronto (Ontario)
M5W 0N2

Tél. : 902 453-9543
No sans frais :
1 800 453-9543
Télé. : 902 453-8539

Adresse de courriel : GroupBenefitsNS@belairdirect.com

Suite de 8 — Santé et bien-être de l'enseignant-e

d'émerveillement. Profiter du monde qui vous entoure et éprouver un sentiment de lâcher-prise. Tentez de vous remémorer un moment d'émerveillement que vous avez vécu. Comment vous sentiez-vous?

Alors que l'année scolaire tire à sa fin, je vous encourage à créer une liste de lecture et à faire une « promenade d'émerveillement » dans vos souvenirs. Réfléchissez aux moments qui vous sont chers, aux leçons que vous avez tirées et aux espoirs que vous avez pour l'avenir. Tandis que vous amorcez ce lâcher-prise à l'égard de la dernière année, prenez le temps de profiter pleinement des merveilles de l'été. Assemblez une liste de lecture qui reflète l'énergie, la détente et la joie que vous désirez ressentir au cours des prochaines semaines. Songez aussi à rédiger une « liste de choses à accomplir », de petites habitudes que vous prendrez de façon délibérée pour vous prioriser. La liste n'a pas besoin d'être longue, il suffit qu'elle vous soit utile.

Veillez également transmettre cet article, ou la baladodiffusion dont il y est question, à vos collègues, à vos ami-e-s et à des membres de votre famille, pour les aider à accorder à leur chapitre estival l'importance et le caractère délibéré qu'il mérite.

Votre équipe de l'apprentissage professionnel et du programme d'aide aux membres tient à vous souhaiter de tout cœur un été reposant, relaxant et revigorant.

Suite de 22 — Des sections locales du NSTU aux quatre coins de la province célèbrent les retraité-e-s

c'est notre engagement envers nos élèves. Nous nous souviendrons d'eux, surtout de ceux qui nous ont fait nous remettre en question et nous ont transformés. Et nous n'oublierons jamais les familles qui nous ont fait confiance ni les collègues qui sont devenus des ami-e-s pour la vie. »

Bien que Peter Day n'ait pas pu assister à toutes les célébrations de départ à la retraite dans la province, il adresse ses félicitations à tous les retraité-e-s : « Vous pouvez désormais profiter de votre temps—la liberté de faire ce que vous voulez, quand vous le voulez. Allez-y! Arrêtez-vous pour sentir les roses... ou pour siroter un verre de rosé. Au nom du NSTU et de tous ses membres, merci pour tout. Nous vous souhaitons de la joie, du repos, et une foule d'aventures dans ce nouveau chapitre. Félicitations! »

Des membres bénévoles du NSTU partout dans la province, par l'intermédiaire de leurs sections locales, organisent ces événements spéciaux pour rendre hommage aux carrières des enseignant-e-s et des spécialistes.

petites annonces

Les tarifs pour la publication de petites annonces sont de 2,00 \$ pour les 15 premiers mots et de 0,25 \$ par mot supplémentaire sur présentation d'un numéro professionnel.

Les non-membres doivent payer 6,00 \$ pour les 15 premiers mots et 0,25 \$ par mot supplémentaire.

Pour faire paraître une annonce, appelez Nancy Day au 1-800-565-6788 ou écrivez à theteacher@nstu.ca.

Une personne qui enseigne et qui a un poste permanent au CCRCE désire échanger d'emploi pendant un an (possiblement plus longtemps) avec un-e enseignant-e du SRCE. Qualifié-e élémentaire. Écrire à : hollyv13@gmail.com.

Une personne qui enseigne et qui a un poste permanent au CREH désire échanger d'emploi pendant un an (possiblement plus longtemps) avec un-e enseignant-e du CRECBV. Qualifié-e en français et en anglais langue seconde. Écrire à : ttpower@nstu.com.

Une personne qui enseigne au primaire et qui a un poste permanent au CREH désire échanger d'emploi pendant un an (possiblement plus longtemps) avec un-e enseignant-e du CRECBV. Qualifié-e en français. Échange de domiciles possible. Écrire à : Hrcetocbce@gmail.com



Extra coverage is always a plus.

With the complimentary Affinity Plus endorsement, NSTU Members have exclusive access to enhanced home insurance coverages and add-ons.

belairdirect.
car and home insurance

Certain conditions, eligibility requirements, limitations and exclusions apply to all others. Visit belairdirect.com for more details. Offers may change without notice. We offer car insurance and home insurance in Alberta, Ontario, Quebec, New Brunswick, Nova Scotia, Newfoundland and Labrador and Prince Edward Island and home insurance only in British Columbia.

© 2025, Belair Insurance Company Inc. All rights reserved.

Disposition des Résolutions Pour L'Assemblée Générale Annuelle du Conseil 2025

Résolutions chiffrées

2024-01 Rejetée

IL EST RÉSOLU QUE le NSTU engage deux nouveaux cadres; ces deux postes seront basés dans l'est et l'ouest de la province, ce qui permettra aux cadres de travailler pour des sections locales situées à ces deux extrémités de la province.

Section locale de Richmond

2024-04 Retirée

IL EST RÉSOLU QUE le Règlement intérieur du NSTU soit modifié en insérant un nouvel article intitulé « Gouvernance du caucus syndical ».

Le nouvel article se lirait comme suit :

ARTICLE (nouveau) – GOUVERNANCE DU CAUCUS SYNDICAL

1. CAUCUS SYNDICAL

- (a) Les Membres actifs et les Membres de réserve peuvent, en suivant la procédure établie dans les Procédures opérationnelles et avec le consentement du Comité exécutif provincial, former un Caucus syndical.
- (b) Le mandat du Caucus syndical est d'encourager et d'aider les Membres de groupes particuliers à faire valoir leurs besoins uniques.
- (c) Les objectifs des Caucus syndicaux sont les suivants :
 - (i) améliorer l'engagement des Membres;
 - (ii) représenter des groupes qui ne sont pas représentés dans la structure de gouvernance syndicale traditionnelle;
 - (iii) défendre les intérêts des Caucus syndicaux, qui cadrent avec les politiques et les pratiques du NSTU;
 - (iv) conseiller le Comité exécutif provincial et les comités du NSTU sur des questions concernant les Caucus syndicaux.
- (d) Les Membres actifs et les Membres de réserve du NSTU peuvent devenir membres d'un Caucus syndical. L'adhésion est volontaire et dépend du paiement de la cotisation du Caucus qui est fixée par celui-ci au cours de son Assemblée générale annuelle.
- (e) Le NSTU fournit une aide financière aux caucus, si nécessaire, pour leur permettre de tenir des réunions.

2. MEMBRES DU BUREAU DE DIRECTION

- (a) Un Caucus syndical élit un Président et tout autre membre du bureau de direction qu'il juge nécessaire.
- (b) Le Caucus est dirigé par les membres élus du Comité exécutif de celui-ci.

3. GOUVERNANCE

- (a) Un Caucus syndical est un comité du NSTU qui relève du Conseil d'administration du NSTU et de son Comité exécutif, sous réserve de la *Teaching Profession Act*, du

présent Règlement intérieur et des Ordres permanents du NSTU.

- (b) Un Caucus syndical ne peut pas traiter directement d'enjeux politiques avec le gouvernement provincial, les ministères ou autres organisations provinciales.
- (c) Un Caucus syndical fixe les dates de ses réunions et, chaque année scolaire, désigne l'une (1) de ces réunions comme étant son Assemblée générale annuelle.
- (d) La majorité des membres du bureau de direction constitue le quorum pour le Comité exécutif du Caucus syndical.
- (e) Un Caucus syndical peut soumettre des résolutions pour l'Assemblée générale du Conseil selon les procédures relatives aux résolutions décrites dans les Ordres permanents.

4. FINANCES

- (a) Un Caucus syndical soumet au bureau central, au plus tard le 1^{er} décembre de chaque année, un budget pour l'année scolaire en cours.
- (b) Un Caucus syndical soumet au bureau central, au plus tard le 1^{er} décembre de chaque année, les renseignements nécessaires pour son examen interne, qui sera effectué au bureau central.
- (c) Un Caucus syndical ne peut pas permettre qu'on utilise une partie ou la totalité de ses fonds pour mener une campagne électorale, quelle qu'elle soit, tant au sein du Syndicat qu'à l'extérieur de celui-ci.

Section locale de Dartmouth

2025-01 Adoptée telle que modifiée

IL EST RÉSOLU QUE le NSTU crée deux postes supplémentaires de cadre de direction, **pour des femmes**, l'un d'entre eux étant désigné pour **une membre des communautés noires, autochtones ou de couleur une femme**.

Comité exécutif provincial

2025-02 Rejetée

IL EST RÉSOLU QUE le NSTU engage un cadre de direction pour une durée d'un an en vue de mettre en œuvre un programme pilote qui consiste à poster un cadre au bureau de la section locale du district du Cap-Breton pour une période d'essai d'un an afin de déterminer si sa présence permet d'améliorer la prestation de services aux membres dans une région géographique définie.

Section locale du district du Cap-Breton

2025-03 Retirée

IL EST RÉSOLU QUE le NSTU modifie le sous-article 2a), de l'article II de la section II du Règlement intérieur, comme suit :

Le sous-article du Règlement intérieur, tel que modifié, se lirait alors comme suit :

2. DÉLÉGUÉS ET OBSERVATEURS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CONSEIL

- (a) Les Délégués votants à l'Assemblée générale du Conseil sont :
- (i) les membres du Comité exécutif provincial;
 - (ii) les Présidents des Sections locales, à raison d'un (1) Délégué votant par Section locale;
 - (iii) les Délégués votants des Sections locales, comme déterminés par les Statuts de chaque Section locale;
 - (iv) les Présidents des Conseils des représentants régionaux; (v) les Présidents des Comités régionaux du bien-être économique;
 - (vi) les Délégués votants des Associations professionnelles;
 - (vii) un caucus sur l'équité composé d'un maximum de neuf (9) membres militant pour l'équité, un (1) provenant de chaque région, comme déterminé par le tirage au sort des candidats au caucus.**
- (b) Conformément aux alinéas 2(a) (ii) et (iii), chaque Section locale a droit à un (1) Délégué votant par tranche de cinquante (50) Membres ou fraction majeure de celle-ci.
- (c) Nonobstant le paragraphe 2(b), chaque Section locale a droit à un minimum de trois (3) Délégués votants.
- (d) Conformément à l'alinéa 2(a) (vi), chaque Association professionnelle a droit à un (1) Délégué votant.
- (e) Les Délégués non votants à l'Assemblée générale du Conseil sont :
- (i) les Délégués suppléants des Sections locales, comme déterminés dans les Statuts de chaque Section locale;
 - (ii) les Présidents ou les personnes désignées des Comités permanents du NSTU;
 - (iii) un représentant invité de l'Organisation des enseignants à la retraite, choisi par celle-ci.
- (f) Conformément à l'alinéa 2(e) (i), chaque Section locale peut désigner des Délégués suppléants en fonction d'une échelle adaptative selon laquelle les Sections locales ont droit à :
- (i) un (1) Délégué suppléant si elles ont de trois (3) à dix (10) Délégués votants;
 - (ii) deux (2) Délégués suppléants si elles ont de onze (11) à vingt et un (21) Délégués votants;
 - (iii) trois (3) Délégués suppléants si elles ont de vingt-deux (22) à trente et un (31) Délégués votants;
 - (iv) quatre (4) Délégués suppléants si elles ont de trente-deux (32) à quarante et un (41) Délégués votants;
 - (v) cinq (5) Délégués suppléants si elles ont quarante-deux (42) Délégués votants ou plus.
- (g) Les Délégués non votants peuvent s'adresser à l'Assemblée générale du Conseil avec la permission du Président, laquelle ne peut pas être refusée sans motif raisonnable.
- (h) Les Délégués non votants ne peuvent pas proposer ni appuyer des résolutions ou des motions, et ne peuvent pas voter sur celles-ci.
- (i) En l'absence inévitable d'un Délégué votant d'une Section locale, le Conseil peut autoriser un Délégué suppléant de la Section locale à le remplacer. Lorsqu'il remplace le Délégué votant de la Section locale, le Délégué suppléant de la Section locale a tous les droits et toutes les responsabilités d'un Délégué votant d'une Section locale.

- (J) Les Observateurs à l'Assemblée générale du Conseil peuvent être :
- (i) des Observateurs de la Section locale choisis par chaque Section locale;
 - (ii) des Membres.
- (k) Conformément à l'alinéa 2 (i), chaque Section locale peut choisir un (1) Observateur de la Section locale.
- (l) Les Délégués suppléants et les Observateurs de la Section locale assistent à l'Assemblée générale du Conseil aux frais de la Section locale ou à leurs propres frais.

Section locale de la ville d'Halifax

2025-04 Adoptée telle que modifiée

IL EST RÉSOLU QUE le NSTU modifie l'article III du Règlement intérieur à compter du 1^{er} août 2026, comme suit :

- 1. en 1 – Composition, (a) supprimer « et » avant « vingt-et-un » et insérer à la fin de la phrase « , un-e (1) Afro-Néo-Écossais-e et un-e (1) autochtone. »;**
- 2. en 1 – Composition, (a) insérer une nouvelle deuxième phrase pour indiquer : « On entend par Afro-Néo-Écossais les personnes qui s'identifient comme telles et par Autochtone les personnes qui s'identifient comme telles. »;**
- 3. en 4 – Élections, insérer un nouveau paragraphe (e) pour qu'on lise : « Le/La membre afro-néo-écossais-e et le/la membre autochtone sont élus par une majorité des suffrages lors du vote qui a lieu à l'assemblée générale annuelle du Conseil Conseil auprès de l'ensemble des membres actifs et de réserve qui s'identifient respectivement comme étant des Afro-néo-Écossais ou des Autochtones, conformément au processus décrit dans les Procédures opérationnelles. »;**
- 4. en 5 – Durée du mandat, insérer un nouveau paragraphe (c) pour qu'on lise « Le mandat du/de la membre afro-néo-écossais-e et du/de la membre autochtone est de deux (2) ans, commençant le 1^{er} août et se terminant le 31 juillet. »;**
- 5. en 5 – Durée du mandat, insérer un nouveau paragraphe (d) pour qu'on lise : « Le/La membre du Comité exécutif provincial agissant à titre de membre afro-néo-écossais-e ou de membre autochtone ne peut exercer plus de deux (2) mandats consécutifs dans cette fonction. Un-e membre afro-néo-écossais-e ou un-e membre autochtone peut être réélu-e au même rôle lorsqu'il/elle a été absent-e du Comité exécutif provincial pendant un mandat complet. » et modifier la numérotation du reste du sous-article;**
- 6. en 6 – Absence temporaire, insérer un nouveau paragraphe (e) qui se lit comme suit : « Lors de l'absence temporaire du/de la membre afro-néo-écossais-e ou du/de la membre autochtone, le Comité exécutif provincial peut sélectionner un-e membre du Comité exécutif provincial pour exécuter les fonctions provinciales du/de la membre absent-e. » et modifier la numérotation du reste du sous-article;**
- 7. en 7 – Poste vacant, insérer un nouveau paragraphe (f) qui se lit comme suit : « Lorsque le poste d'un-e membre afro-néo-écossais-e ou d'un-e membre autochtone du Comité exécutif provincial devient vacant à la suite d'un**

renvoi, d'une démission, d'un décès ou de toute autre incapacité à travailler, le poste vacant est pourvu au moyen d'une élection partielle. L'élection partielle a lieu lors de la prochaine assemblée générale annuelle du Conseil pour terminer le mandat. »

Les sous-articles du Règlement intérieur tel que modifié se liraient alors comme suit :

ARTICLE III – COMITÉ EXÉCUTIF PROVINCIAL

1. COMPOSITION

- (a) Le Comité exécutif provincial est composé des personnes suivantes : le/la président-e, le/la premier-ère vice-président-e, le/la président-e sortant-e et vingt-et-un (21) Membres régionaux, **un-e (1) Afro-Néo-Écossais-e et un-e (1) autochtone. On entend par Afro-Néo-Écossais les personnes qui s'identifient comme telles et par Autochtone les personnes qui s'identifient comme telles.**
- (b) Le nombre de Membres régionaux et les régions dans lesquelles ils doivent être élus sont les suivants :
 - (i) Annapolis/Hants West-Kings 2 membres
 - (ii) Antigonish/Guysborough 1 membre
 - (iii) Commission de l'enseignement spécial des provinces de l'Atlantique (CESPA) 1 membre
 - (iv) Cap-Breton industriel 2 membres
 - (v) Colchester/East Hants 1 membre
 - (vi) Conseil syndical acadien de la Nouvelle-Écosse (CSANE) 2 membres
 - (vii) Cumberland 1 membre
 - (viii) Dartmouth 1 membre
 - (ix) Digby/Shelburne/Yarmouth 2 membres
 - (x) Ville d'Halifax 2 membres
 - (xi) Comté d'Halifax 2 membres
 - (xii) Inverness/Richmond 1 membre
 - (xiii) Comté de Lunenburg/Queens 1 membre
 - (xiv) Northside Victoria 1 membre
 - (xv) Pictou 1 membre
- (c) Les membres du Comité exécutif provincial doivent être des Membres actifs du NSTU.
- (d) Un-e membre du Comité exécutif provincial ne peut occuper aucun autre poste au niveau local ou régional ni au sein d'une association professionnelle.

4. ÉLECTIONS

- (a) Le/La président-e est élu-e par un vote majoritaire de l'ensemble des Membres actifs et de réserve, conformément au processus décrit dans les Procédures opérationnelles.
- (b) Le/La premier-ère vice-président-e est élu-e par un vote majoritaire qui a lieu lors de l'assemblée générale annuelle du Conseil, conformément au processus décrit dans les Procédures opérationnelles.
- (c) Le/La second-e vice-président-e et le/la secrétaire-trésorier sont élus par le Comité exécutif provincial lors d'une réunion tenue avant le début de leur mandat parmi les Membres régionaux qui seront Membres du Comité exécutif provincial le 1^{er} août de cette année. Cette élection se déroule par vote majoritaire.
- (d) Les Membres régionaux sont élus par une majorité des suffrages de l'ensemble des Membres actifs et de réserve des

régions répertoriées au paragraphe 1(b), conformément au processus décrit dans les Procédures opérationnelles.

- (e) **Le/La membre afro-néo-écossais-e et le/la membre autochtone sont élus par une majorité des suffrages lors du vote qui a lieu à l'assemblée générale annuelle du Conseil Conseil auprès de l'ensemble des membres actifs et de réserve qui s'identifient respectivement comme étant des Afro-néo-Écossais ou des Autochtones, conformément au processus décrit dans les Procédures opérationnelles.**

5. MANDAT

- (a) Le mandat de tous les membres du Comité exécutif provincial agissant à titre de Membres régionaux est de deux (2) ans, commençant le 1^{er} août et se terminant le 31 juillet.
- (b) Aucun-e membre du Comité exécutif provincial agissant à titre de Membre régional ne peut y siéger pendant plus de deux (2) mandats consécutifs. Un-e Membre régional-e peut être réélu-e à titre de Membre régional-e lorsqu'il/elle a été absent-e du Comité exécutif provincial pendant un mandat complet.
- (c) **Le mandat du membre afro-néo-écossais et du membre autochtone est de deux (2) ans, commençant le 1^{er} août et se terminant le 31 juillet.**
- (d) **Le/La membre du Comité exécutif provincial agissant à titre de membre afro-néo-écossais-e ou de membre autochtone ne peut exercer plus de deux (2) mandats consécutifs dans cette fonction. Un-e membre afro-néo-écossais-e ou un-e membre autochtone peut être réélu-e au même rôle lorsqu'il/elle a été absent-e du Comité exécutif provincial pendant un mandat complet.**
- (e) Le mandat du Membre du Comité exécutif provincial agissant à titre de président-e ou de premier-ère vice-président-e est de deux (2) ans, commençant le 1^{er} août et se terminant le 31 juillet.
- (f) Aucun-e président-e ne peut siéger au Comité plus de deux (2) mandats consécutifs à titre de président. Un-e président-e peut être réélu-e à titre de président-e lorsqu'il/elle a été absent-e du Comité exécutif provincial pendant un mandat complet.
- (g) Aucun-e premier-ère vice-président-e ne peut siéger au Comité pendant plus de deux (2) mandats consécutifs à titre de premier-ère vice-président-e. Un-e premier-ère vice-président-e peut être réélu-e à titre de premier-ère vice-président-e lorsqu'il/elle a été absent-e du Comité exécutif provincial pendant un mandat complet.
- (h) Le mandat du/de la président-e sortant-e est d'un (1) an, commençant le 1^{er} août et se terminant le 31 juillet de l'année suivant immédiatement sa présidence.
- (i) Le mandat du/de la second-e vice-président-e est d'un (1) an, commençant le 1^{er} août et se terminant le 31 juillet. Un-e second-e vice-président-e peut avoir des mandats consécutifs d'un (1) an pourvu qu'il siége à titre de Membre régional.
- (j) Le mandat du/de la secrétaire-trésorier est d'un (1) an, commençant le 1^{er} août et se terminant le 31 juillet. Un-e secrétaire-trésorier peut avoir des mandats consécutifs

d'un (1) an pourvu qu'il/elle siège à titre de Membre régional-e.

- (k) Le service effectué par un-e Membre du Comité exécutif provincial à la suite d'une élection partielle ne comptera pas dans son mandat lorsque ce/cette même Membre est réélu-e par le biais d'une élection ordinaire.
- (l) Tout-e Membre du Comité exécutif provincial peut démissionner de son poste; cette démission sera en vigueur lorsqu'il/elle en aura avisé par écrit le président du NSTU.

6. ABSENCE TEMPORAIRE

- (a) Lors d'une absence temporaire du/de la président-e, le/la premier-ière vice-président-e exécute les fonctions du/de la président-e.
- (b) Lors d'une absence temporaire du/de la premier-ière vice-président-e, le/la second-e vice-président-e exécute les fonctions du/de la premier-ière vice-président-e.
- (c) Lors d'une absence temporaire du/de la second-e vice-président-e ou du/de la secrétaire-trésorier-ière, un-e autre Membre du bureau de direction exerce leurs fonctions.
- (d) Lors de l'absence temporaire d'un-e Membre régional-e, le Comité exécutif provincial peut sélectionner un-e membre du Comité exécutif provincial pour exécuter les fonctions provinciales du/de la membre absent-e.
- (e) **Lors de l'absence temporaire du/de la membre afro-néo-écossais-e ou du/de la membre autochtone, le Comité exécutif provincial peut sélectionner un-e membre du Comité exécutif provincial pour exécuter les fonctions provinciales du/de la membre absent-e.**
- (f) Un-e Membre régional-e du Comité exécutif provincial qui tombe malade et qui n'est pas en mesure d'assister aux réunions ordinaires dudit Comité est représenté-e par un-e membre suppléant-e choisi-e par la région concernée et le/la membre suppléant-e jouit de tous les droits et privilèges du/de la membre dûment élu-e du Comité exécutif provincial, pendant qu'il/elle occupe ce rôle. Lorsque la délimitation de la région correspond à celle d'une section locale, le/la membre suppléant-e est choisi-e en adoptant une motion lors d'une réunion du Comité exécutif de cette section locale. Lorsque la région comprend deux Sections locales ou plus, le/la membre suppléant-e est choisi en adoptant une motion lors d'une réunion du Conseil des représentants régionaux.

7. POSTE VACANT

- (a) Un poste peut être vacant en raison du renvoi, de la démission ou du décès d'un membre.
- (b) Lorsque le poste de président devient vacant, les conditions suivantes s'appliquent :
 - (i) Si le poste devient vacant dans les quinze (15) premiers mois du mandat :
 - a. Le/La premier-ière vice-président-e assume les fonctions du mandat à titre de président-e par intérim jusqu'à ce qu'une élection partielle ait lieu.
 - b. Si le/la premier-ière vice-président-e n'est pas en mesure d'assumer les fonctions de président par intérim ou s'il/si elle refuse de le faire, le Comité exécutif provincial élit l'un-e (1) de ses membres à

titre de président-e par intérim jusqu'à ce qu'une élection partielle soit tenue. Cette élection se déroule par vote majoritaire.

- c. Le/La directeur-trice général-e des élections déclenche l'élection partielle dans les trente (30) jours suivant sa prise de connaissance du poste à pourvoir.
- (ii) Si le poste devient vacant après les quinze (15) premiers mois du mandat :
 - a. Le/La premier-ière vice-président-e assume les fonctions du mandat de président-e pour le reste du mandat.
 - b. Si le/la premier-ière vice-président-e n'est pas en mesure d'assumer les fonctions de président-e par intérim ou s'il/si e;;e refuse de le faire, le Comité exécutif provincial élit l'un-e (1) de ses Membres à titre de président-e pour le reste du mandat. Cette élection se déroule par vote majoritaire.
- (c) Lorsque le poste de premier-ière vice-président-e devient vacant, les conditions suivantes s'appliquent :
 - (i) Si le poste devient vacant dans les neuf (9) premiers mois du mandat :
 - a. Le/La second-e vice-président-e assume les fonctions du mandat à titre de premier-ière vice-président-e par intérim jusqu'à ce qu'une élection partielle ait lieu.
 - b. Si le/la second-e vice-président-e n'est pas en mesure d'assumer les fonctions de premier-ière vice-président-e par intérim ou s'il/si elle refuse de le faire, le Comité exécutif provincial élit l'un-e (1) de ses membres à titre de premier-ière vice-président-e par intérim jusqu'à ce qu'une élection partielle soit tenue. Cette élection se déroule par vote majoritaire.
 - c. Une élection partielle a lieu à l'assemblée générale annuelle du Conseil pour terminer le mandat.
 - (ii) Si le poste devient vacant après les neuf (9) premiers mois du mandat :
 - a. Le/La second-e vice-président-e assume les fonctions du mandat de premier-ière vice-président-e pour le reste du mandat.
 - b. Si le/la second-e vice-président-e n'est pas en mesure d'assumer les fonctions de premier-ière vice-président-e ou s'il/si elle refuse de le faire, le Comité exécutif provincial élit l'un-e (1) de ses membres à titre de premier-ière vice-président-e pour le reste du mandat. Cette élection se déroule par vote majoritaire.
- (d) Si le poste de second-e vice-président-e ou de secrétaire-trésorier-ière devient vacant, le Comité exécutif provincial élit un-e (1) de ses Membres pour l'occuper pendant le reste du mandat. Cette élection se déroule par vote majoritaire.
- (e) Lorsque le poste d'un-e Membre régional-e du Comité exécutif provincial devient vacant à la suite d'un renvoi, d'une démission, d'un décès ou de toute autre incapacité à travailler, le poste vacant est pourvu par un-e Membre

suppléant-e choisi-e par la région concernée jusqu'à ce qu'une élection partielle soit tenue. Le/La membre suppléant-e jouit de tous les droits et privilèges du membre dûment élu du Comité exécutif provincial, pendant qu'il/elle occupe ce rôle. Lorsque la délimitation de la région correspond à celle d'une section locale, le/la membre suppléant-e est choisi-e en adoptant une motion lors d'une réunion du Comité exécutif de cette section locale. Lorsque la région comprend deux Sections locales ou plus, le/la membre suppléant-e est choisi en adoptant une motion lors d'une réunion du Conseil des représentants régionaux.

- (f) **Lorsque le poste d'un-e membre afro-néo-écossais-e ou d'un membre autochtone du Comité exécutif provincial devient vacant à la suite d'un renvoi, d'une démission, d'un décès ou de toute autre incapacité à travailler, le poste vacant est pourvu au moyen d'une élection partielle. L'élection partielle a lieu à l'assemblée générale annuelle du Conseil pour terminer le mandat.**

Section locale de la ville d'Halifax

2025-05 Rejetée

IL EST RÉSOLU QUE le NSTU consacre 125 000 dollars annuellement à la poursuite de la campagne *Nos enfants ne peuvent plus attendre* au cours des deux prochaines années.

Section locale de la ville d'Halifax

2025-06 Adoptée

IL EST RÉSOLU QUE le NSTU s'assure que toutes les communications officielles sont publiées simultanément en français et en anglais.

Conseil syndical acadien de la Nouvelle-Écosse (CSANE)

Bien-être économique et conditions de travail

2025-07 (avant l'AGA) Adoptée

IL EST RÉSOLU QUE la Politique 16 – Psychologues scolaires, lettre B, de la Section III – Bien-être économique et conditions de travail du manuel Politique du NSTU soit modifiée en supprimant « sept cents (700) » et en inscrivant à la place « deux cent cinquante (250) ».

La Politique, telle que modifiée, se lirait alors comme suit :

16. PSYCHOLOGUES SCOLAIRES

Le NSTU est d'avis que les psychologues scolaires sont essentiels au système scolaire public et à la prestation d'un soutien spécialisé en matière de santé mentale aux élèves. Plus précisément, le NSTU croit que :

- A. les psychologues qui travaillent dans le système scolaire public doivent être membres du NSTU;
- B. les responsabilités d'un psychologue scolaire ne doivent pas dépasser un ratio d'un (1) psychologue pour **deux cent cinquante (250) sept cents (700)** élèves (le nombre

d'élèves doit comprendre toute la population scolaire des écoles assignées aux psychologues scolaires);

- C. pour bien faire leur travail, les psychologues scolaires ont besoin d'un bureau privé doté des ressources suivantes, sans toutefois s'y limiter : un téléphone cellulaire, un classeur verrouillable et un ordinateur portable sécurisé muni des capacités technologiques appropriées.

Section locale de Cumberland

2025-08 (avant l'AGA) Retirée

IL EST RÉSOLU QUE la Politique 17 – Orthophonistes, de la Section III – Bien-être économique et conditions de travail du manuel Politique du NSTU soit modifiée en insérant un nouveau paragraphe, « D », qui se lit comme suit : « des orthophonistes supplémentaires devraient être affectés au primaire pour faciliter l'intervention précoce. » et en ajustant la numérotation en conséquence.

La Politique, telle que modifiée, se lirait alors comme suit :

17. ORTHOPHONISTES

Le NSTU est d'avis que les orthophonistes sont essentiels au système scolaire public et à la prestation d'un soutien spécialisé aux élèves. Plus précisément, le NSTU croit que :

- A. les orthophonistes qui travaillent dans le système scolaire public doivent être membres du NSTU;
- B. les orthophonistes sont des spécialistes scolaires qui ont une formation et des compétences propres à un milieu scolaire;
- C. pour bien faire leur travail, les orthophonistes ont besoin d'un bureau privé doté des ressources suivantes, sans toutefois s'y limiter : un téléphone cellulaire, un classeur verrouillable et un ordinateur portable sécurisé muni des capacités technologiques appropriées.

- D. **des orthophonistes supplémentaires devraient être affectés au niveau de l'école primaire pour faciliter l'intervention précoce.**

Section locale de Cumberland

2025-09 (avant l'AGA) Adoptée

IL EST RÉSOLU QUE, lors du prochain cycle de négociations provinciales, le NSTU s'efforce de faire ajouter le vaccin contre le virus respiratoire syncytial (VRS) à notre régime d'assurance collective, qui serait remboursable à 80 %.

Section locale de Northside Victoria

2025-10 (avant l'AGA) Adoptée avant l'AGA du Conseil

IL EST RÉSOLU QUE, lors du prochain cycle de négociations provinciales, le NSTU s'efforce de faire augmenter la couverture offerte pour les lunettes et les lentilles cornéennes de prescription.

Sections locales de Kings et de la ville d'Halifax

2025-11 (avant l'AGA) Retirée

IL EST RÉSOLU QUE, lors du prochain cycle de négociations, le NSTU s'efforce de faire diminuer le nombre de jours d'enseignement pour qu'il passe de 195 à 185.

Section locale de Kings

2025-12 (avant l'AGA) Adoptée avant l'AGA du Conseil
IL EST RÉSOLU QUE, lors du prochain cycle de négociations provinciales, le NSTU s'efforce d'obtenir que tous les jours fériés soient payés.

Section locale de Northside Victoria

2025-13 (avant l'AGA) Rejetée telle que modifiée
IL EST RÉSOLU QUE, lors du prochain cycle de négociations, le NSTU s'efforce de clarifier ce qu'on entend par « besoins opérationnels » aux termes du paragraphe 31.12.

Section locale de Digby

2025-14 (avant l'AGA) Retirée
IL EST RÉSOLU QUE, lors du prochain cycle de négociations provinciales, le NSTU s'efforce d'obtenir que les conjoints qui sont des enseignants puissent se faire remplacer par un suppléant pour accompagner leur conjoint à un séminaire de préparation à la retraite.

Section locale de la ville d'Halifax

2025-15 (avant l'AGA) Adoptée avant l'AGA du Conseil
IL EST RÉSOLU QUE, lors du prochain cycle de négociations au cours duquel une augmentation de salaire est établie, le NSTU s'efforce d'obtenir que toutes les augmentations par échelon dues soient calculées au plus tard trente jours après la signature de l'entente contractuelle entre les deux parties, afin que l'augmentation de salaire soit prise en compte dans la période de paie qui suit.

Section locale de la ville d'Halifax

2025-16 (avant l'AGA) Adoptée avant l'AGA du Conseil
IL EST RÉSOLU QUE, lors du prochain cycle de négociations provinciales, le NSTU s'efforce d'obtenir que les sommes rétroactives qui doivent être versées le soient au plus tard trente jours après la signature de l'entente contractuelle entre les deux parties.

Section locale de la ville d'Halifax

2025-17 (avant l'AGA) Rejetée
IL EST RÉSOLU QUE, lors du prochain cycle de négociations provinciales, le NSTU essaie d'obtenir que les enseignants qui partent à la retraite et qui ont accumulé l'équivalent d'une (1) année scolaire (195 jours) en congés de maladie reçoivent une indemnité monétaire.

Section locale de Richmond

2025-18 (avant l'AGA) Renvoyée au Comité provincial du bien-être économique
IL EST RÉSOLU QUE, lors du prochain cycle de négociations provinciales, le NSTU s'efforce d'obtenir que les enseignants qui supervisent des enseignants stagiaires reçoivent une compensation financière.

Section locale du comté d'Halifax

2025-19 (avant l'AGA) Renvoyée au Comité provincial du bien-être économique

IL EST RÉSOLU QUE, lors du prochain cycle de négociations provinciales, le NSTU s'efforce d'obtenir un congé pour activités professionnelles pour les membres du NSTU qui entraînent l'équipe scolaire ou qui s'occupent d'activités scolaires.

Section locale de Digby et Teachers Association for Physical and Health Education

2025-20 (avant l'AGA) Adoptée
IL EST RÉSOLU QUE, lors du prochain cycle de négociations, le NSTU s'efforce d'obtenir que des plafonds d'effectifs réalisables soient établis pour les classes.

Sections locales d'Annapolis, de Northside Victoria et de Richmond

2025-21 (avant l'AGA) Adoptée
IL EST RÉSOLU QUE, lors du prochain cycle de négociations provinciales, le NSTU s'efforce d'obtenir, lorsque la taille d'une classe est supérieure au plafond fixé et qu'il est impossible de créer une autre classe en raison du manque d'espace, qu'un enseignant supplémentaire soit engagé pour créer une équipe d'enseignants pour la classe, assurant ainsi un soutien adéquat aux élèves et au personnel afin de fournir une assistance équitable aux classes dont la taille dépasse le plafond établi et de favoriser un environnement plus propice à l'apprentissage pour tous les élèves.

Section locale du district du Cap-Breton

2025-22 (avant l'AGA) Rejetée
IL EST RÉSOLU QUE, lors du prochain cycle de négociations provinciales, le NSTU s'efforce d'obtenir que du temps soit alloué, au cours de la journée d'enseignement actuelle, aux membres du NSTU pour la saisie et la collecte de données, séparément du temps prévu actuellement dans la convention collective pour la correction et la préparation, afin de tenir compte de l'augmentation de la charge de travail quotidienne occasionnée par les exigences technologiques de révision, d'enregistrement et de présentation de rapports de TIENET, PowerSchool, et d'autres tâches liées à la saisie et à la collecte de données.

Section locale de Northside Victoria

2025-23 (avant l'AGA) Adoptée avant l'AGA du Conseil
IL EST RÉSOLU QUE, lors du prochain cycle de négociations provinciales, le NSTU s'efforce d'ajouter un libellé pour éviter que la récréation fasse partie du temps de préparation afin d'atteindre le pourcentage prévu dans notre contrat.

Section locale de Kings

2025-24 (avant l'AGA) Retirée
IL EST RÉSOLU QUE, lors du prochain cycle de négociations provinciales, le NSTU s'efforce d'obtenir que les cotisations à l'Association canadienne de counselling et de psychothérapie (ACCP) soient remboursées.

Conseil syndical acadien de la Nouvelle-Écosse (CSANE)

2025-25 (avant l'AGA) Adoptée telle que modifiée
IL EST RÉSOLU QUE, lors du prochain cycle de négociations provinciales, le NSTU s'efforce d'obtenir que les cotisations au **le remboursement des cotisations des psychologues scolaires, des conseillers scolaires, des orthophonistes et des travailleurs sociaux pour l'adhésion à des organismes de réglementation tels que le Nova Scotia Board of Examiners in Psychology (NSBEP), l'Association of Psychologists in Nova Scotia (APNS), le Nova Scotia College of Counselling Therapists (NSCCT), l'Association canadienne de counseling et de psychothérapie (ACCP), le Nova Scotia College of Social Workers (NSCSW), le Nova Scotia College of Audiologists and Speech-Language Pathologists (NSCASLP) et Orthophonie et Audiologie Canada (OAC), ainsi que des assurances supplémentaires requises soient remboursées.**

Conseil syndical acadien de la Nouvelle-Écosse (CSANE)

2025-26 (avant l'AGA) Rejetée telle que modifiée
IL EST RÉSOLU QUE le NSTU examine le contrat actuel et détermine les problèmes de divergence entre les définitions du contrat et les attentes quant au travail de l'enseignant **et fasse rapport de cet examen à l'assemblée générale du Conseil de 2026.**

Section locale de Richmond

2025-27 (avant l'AGA) Adoptée
IL EST RÉSOLU QUE le NSTU examine d'autres modèles qui tiennent compte de la complexité des classes au moment d'établir les plafonds d'effectifs des classes.

Section locale de Cumberland

2025-28 (avant l'AGA) Adoptée
IL EST RÉSOLU QUE le NSTU discute de la crise de violence dans les écoles avec d'autres unités de négociation du secteur de l'éducation de la Nouvelle-Écosse.

Section locale du comté d'Halifax

2025-29 (avant l'AGA) Retirée
IL EST RÉSOLU QUE le NSTU étudie la corrélation possible entre la violence dans les premières années de l'école primaire, un trouble du langage et la régulation émotionnelle, et qu'elle fasse part de ses constatations au ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance.

Section locale de Kings

2025-30 (avant l'AGA) Adoptée telle que modifiée
IL EST RÉSOLU QUE le NSTU étudie la corrélation entre la violence dans les écoles et le manque de temps prévu pour le « jeu libre » et appliqué rigoureusement, durant la journée scolaire et qu'elle fasse part de ses constatations au ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance.

Section locale d'Annapolis

2025-31 (avant l'AGA) Adoptée telle que modifiée
IL EST RÉSOLU QUE le NSTU étudie le rôle que joue la violence fondée sur le **basé sur le genre** dans la profession enseignante et qu'il présente un rapport à l'assemblée générale annuelle du Conseil de 2026.

Section locale de Dartmouth

2025-32 (avant l'AGA) Adoptée
IL EST RÉSOLU QUE le NSTU se renseigne si les autres provinces accordent ou non une compensation pour la perte de temps de préparation et fasse part de ses constatations à l'assemblée générale du Conseil de 2026.

Section locale de Colchester-East Hants

Gouvernance du NSTU

2025-33 Adoptée telle que modifiée
IL EST RÉSOLU QUE le sous-article 2 – Délégués et observateurs à l'Assemblée générale du Conseil – de l'article II – L'Assemblée générale du Conseil – du Règlement intérieur du NSTU – soit modifié en insérant une autre phrase qui se lirait comme suit : Toute délégation d'une section locale qui compte huit (8) délégués votants ou plus doit assigner au moins un (1) de ses postes de déléguée votante à une personne appartenant à un groupe **méritant l'équité en quête d'équité**, selon la définition de l'expression « **méritant l'équité en quête d'équité** » dans les Procédures opérationnelles du NSTU.

Le sous-article du Règlement intérieur, tel que modifié, se lirait alors comme suit :

2. DÉLÉGUÉS ET OBSERVATEURS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CONSEIL

- (a) Les Délégués votants à l'Assemblée générale du Conseil sont :
 - (i) les membres du Comité exécutif provincial;
 - (ii) les Présidents des sections locales, à raison d'un (1) Délégué votant par Section locale;
 - (iii) les Délégués votants des Sections locales, comme déterminés par les Statuts de chaque Section locale;
 - (iv) les Présidents des Conseils des représentants régionaux; (v) les Présidents des Comités régionaux du bien-être économique;
 - (vi) les Délégués votants des Associations professionnelles.
- (b) Conformément aux alinéas 2(a) (ii) et (iii), chaque Section locale a droit à une (1) Déléguée votante par tranche de cinquante (50) Membres ou fraction majeure de celle-ci. **Toute délégation d'une section locale qui compte huit (8) délégués votants ou plus doit assigner au moins un (1) de ses postes de déléguée votante à une personne appartenant à un groupe méritant l'équité en quête d'équité, selon la définition de l'expression « méritant l'équité en quête d'équité » dans les Procédures opérationnelles du NSTU.**
- (c) Nonobstant le paragraphe 2(b), chaque Section locale a droit à un minimum de trois (3) Délégués votants.
- (d) Conformément à l'alinéa 2(a) (vi), chaque Association professionnelle a droit à un (1) Délégué votant.

- (e) Les Délégués non votants à l'Assemblée générale du Conseil sont :
 - (i) les Délégués suppléants des Sections locales, comme déterminés dans les Statuts de chaque Section locale;
 - (ii) les Présidents ou les personnes désignées des Comités permanents du NSTU;
 - (iii) un représentant invité de l'Organisation des enseignants à la retraite, choisi par celle-ci.
- (f) Conformément à l'alinéa 2(e) (i), chaque Section locale peut désigner des Délégués suppléants en fonction d'une échelle adaptative selon laquelle les Sections locales ont droit à :
 - (i) un (1) Délégué suppléant si elles ont de trois (3) à dix (10) Délégués votants;
 - (ii) deux (2) Délégués suppléants si elles ont de onze (11) à vingt et un (21) Délégués votants;
 - (iii) trois (3) Délégués suppléants si elles ont de vingt-deux (22) à trente et un (31) Délégués votants;
 - (iv) quatre (4) Délégués suppléants si elles ont de trente-deux (32) à quarante et un (41) Délégués votants;
 - (v) cinq (5) Délégués suppléants si elles ont quarante-deux (42) Délégués votants ou plus.
- (g) Les Délégués non votants peuvent s'adresser à l'Assemblée générale du Conseil avec la permission du Président, laquelle ne peut pas être refusée sans motif raisonnable.
- (h) Les Délégués non votants ne peuvent pas proposer ni appuyer des résolutions ou des motions, et ne peuvent pas voter sur celles-ci.
- (i) En l'absence inévitable d'un Délégué votant d'une Section locale, le Conseil peut autoriser un Délégué suppléant de la Section locale à le remplacer. Lorsqu'il remplace le Délégué votant de la Section locale, le Délégué suppléant de la Section locale a tous les droits et toutes les responsabilités d'un Délégué votant d'une Section locale.
- (j) Les Observateurs à l'Assemblée générale du Conseil peuvent être :
 - (i) des Observateurs de la Section locale choisis par chaque Section locale;
 - (ii) des Membres.
- (k) Conformément à l'alinéa 2 (i), chaque Section locale peut choisir un (1) Observateur de la Section locale.
- (l) Les Délégués suppléants et les Observateurs de la Section locale assistent à l'Assemblée générale du Conseil aux frais de la Section locale ou à leurs propres frais.

Comité exécutif provincial

2025-34 Adoptée telle que modifiée

IL EST RÉSOLU QUE le NSTU modifie le Règlement intérieur de l'article III, 1 – Composition à compter du 1^{er} août 2026, en insérant un nouveau paragraphe (e) pour qu'on lise « Conformément au paragraphe 1 (b) lorsque des régions élisent plus d'un-e (1) membre, un-e (1) des deux (2) membres élus sera désigné-e comme une personne appartenant à un groupe méritant l'équité **en quête d'équité**, selon la définition de l'expression « méritant l'équité **en quête d'équité** » dans les Procédures opérationnelles du NSTU. Si aucun-e Membre méritant de l'équité ne se porte candidat-e lors de la première ronde de mises en candidature, une nouvelle période de candidature sera accessible à tous les Membres actifs. ».

L'article 1 du Règlement intérieur tel que modifié se lirait alors comme suit :

ARTICLE III – COMITÉ EXÉCUTIF PROVINCIAL

1. COMPOSITION

- (a) Le Comité exécutif provincial est composé des personnes suivantes : le/la président-e, le/la premier-ère vice-président-e, le/la président-e sortant-e et vingt-et-un (21) Membres régionaux, **un-e (1) Afro-Néo-Écossais-e et un-e (1) autochtone. On entend par Afro-Néo-Écossais les personnes qui s'identifient comme telles et par Autochtone les personnes qui s'identifient comme telles.** (b) **Le nombre de Membres régionaux et les régions dans lesquelles ils doivent être élus sont les suivants :**

(i) Annapolis/Hants West-Kings	2 membres
(ii) Antigonish/Guysborough	1 membre
(iii) Commission de l'enseignement spécial des provinces de l'Atlantique (CESPA)	1 membre
(iv) Cap-Breton industriel	2 membres
(v) Colchester/East Hants	1 membre
(vi) Conseil syndical acadien de la Nouvelle-Écosse (CSANE)	2 membres
(vii) Cumberland	1 membre
(viii) Dartmouth	1 membre
(ix) Digby/Shelburne/Yarmouth	2 membres
(x) Ville d'Halifax	2 membres
(xi) Comté d'Halifax	2 membres
(xii) Inverness/Richmond	1 membre
(xiii) Comté de Lunenburg/Queens	1 membre
(xiv) Northside Victoria	1 membre
(xv) Pictou	1 membre
- (c) Les membres du Comité exécutif provincial doivent être des Membres actifs du NSTU.
- (d) Un-e membre du Comité exécutif provincial ne peut occuper aucun autre poste au niveau local ou régional ni au sein d'une association professionnelle.
- (e) **Conformément au paragraphe 1 (b), lorsque des régions élisent plus d'un-e (1) membre, un-e (1) des deux (2) membres élus est désigné-e comme une personne appartenant à un groupe méritant l'équité en quête d'équité, selon la définition de l'expression « méritant l'équité en quête d'équité » dans les Procédures opérationnelles du NSTU. Si aucun-e Membre méritant de l'équité ne se porte candidat-e lors de la première ronde de mises en candidature,**

une nouvelle période de candidature sera accessible à tous les Membres actifs.

Section locale de la ville d'Halifax

2025-35 Adoptée

IL EST RÉSOLU QUE l'ordre permanent n° 1 du NSTU, Cotisations syndicales des Membres, (d) soit modifié en rayant « de deux dollars et quatre-vingt cents par jour (2,80 \$/jour) » et en insérant « telle qu'établie périodiquement par le Conseil » à la place.

Le sous-article de l'Ordre permanent, tel que modifié, se lirait alors comme suit :

1. Cotisations syndicales des Membres

- (d) Les enseignants suppléants, qu'ils soient des Membres de réserve ou non, doivent payer une cotisation syndicale de deux dollars et quatre-vingt cents par jour (2,80 \$/jour) d'enseignement, **telle qu'établie périodiquement par le Conseil**. Ce montant est retenu directement à la source.

Comité exécutif provincial

2025-36 Adoptée

IL EST RÉSOLU QUE l'Ordre permanent n° 18 du NSTU, Élections du NSTU à l'échelle provinciale, soit modifié en rayant « scrutins » et en insérant « élections » à la place.

L'Ordre permanent, tel que modifié, se lirait alors comme suit :

16. Scrutins ÉLECTIONS DU NSTU À L'ÉCHELLE PROVINCIALE

Les résultats de toutes les scrutins élections du NSTU à l'échelle provinciale sont publiés, par Section locale, dans *The Teacher* ou toute autre publication équivalente, dans les cinquante (50) jours qui suivent le scrutin les élections.

Comité exécutif provincial

2025-37 (avant l'AGA) Adoptée

IL EST RÉSOLU QUE le NSTU établisse un cadre qui permet de s'assurer que toutes les décisions sont prises sous la loupe de l'équité.

Section locale de Kings

2025-38 (avant l'AGA) Adoptée telle que modifiée

IL EST RÉSOLU QUE le comité exécutif provincial du NSTU prenne des mesures pour s'assurer que **prenne des mesures raisonnables pour tenir**, dans l'avenir, les conférences provinciales du NSTU et les réunions des comités aient lieu en dehors des jours de pratique professionnelle, de perfectionnement professionnel, d'évaluation et de classification, prévus dans le calendrier scolaire, afin de permettre aux enseignants d'exercer leurs responsabilités professionnelles et également de participer aux activités syndicales, sans qu'il y ait un conflit d'horaire.

Section locale du district du Cap-Breton

Programmation

2025-39 (avant l'AGA) Adoptée avant l'AGA du Conseil
IL EST RÉSOLU QUE le NSTU fasse pression sur le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance pour établir des cycles réguliers d'une durée maximale de dix ans pour revoir et mettre à jour le programme.

Section locale de Colchester-East Hants

2025-40 (avant l'AGA) Adoptée

IL EST RÉSOLU QUE le NSTU fasse pression sur le gouvernement pour qu'il inclue dans le programme des écoles primaires des périodes quotidiennes d'éducation physique avec des enseignants qualifiés spécialisés en éducation physique.

Section locale de Dartmouth

Gouvernement

2025-41 (avant l'AGA) Adoptée avant l'AGA du Conseil
IL EST RÉSOLU QUE la Politique 1 – Principes de la responsabilisation de la Section IV – Gouvernement du manuel Politique du NSTU soit modifiée par substitution.

L'énoncé de politique, tel que modifié, se lirait alors comme suit :

1. RESPONSABILISATION DE L'ÉDUCATION PUBLIQUE

La responsabilisation de l'éducation publique est une responsabilité partagée entre tous les intervenants du milieu de l'éducation (gouvernement, NSTU, entités d'enseignement, public, administrateurs scolaires, enseignants, éducateurs, personnel scolaire, parents/tuteurs et élèves) afin de créer un système d'éducation axé sur l'amélioration, la transparence, l'équité et l'inclusion.

A. À cette fin, le NSTU estime que tout modèle de responsabilisation de l'éducation doit respecter les principes suivants :

- I. les intervenants ont la responsabilité de travailler en collaboration;
- II. les parents/tuteurs et les élèves eux-mêmes ont le droit d'être informés au sujet des progrès individuels;
- III. les normes de pratique en matière de conduite et de compétence sont établies et bien connues;
- IV. les éducateurs professionnels sont autorisés à établir et à faire respecter les normes de conduite et de compétence;
- V. une évaluation de la qualité en classe, à l'aide d'un large éventail d'indicateurs, joue un rôle fondamental dans la démonstration de l'apprentissage des élèves.

B. De plus, le NSTU considère que dans tout modèle de responsabilisation de l'éducation, :

- I. les éducateurs professionnels sont tenus de travailler en collaboration, de maintenir leurs connaissances à jour et de se perfectionner sur une base continue.
- II. le gouvernement, les employeurs régionaux et le NSTU partagent la responsabilité de l'établissement

de programmes pour aider les éducateurs à poursuivre leur croissance professionnelle et celle de l'établissement de normes de pratique professionnelle.

Comité exécutif provincial

2025-42 (avant l'AGA) Adoptée avant l'AGA du Conseil
IL EST RÉSOLU QUE la Politique 2 – Fermeture (ou restructuration) des établissements scolaires de la Section IV – Gouvernement du manuel Politique du NSTU soit modifiée par substitution.

L'énoncé de politique, tel que modifié, se lirait alors comme suit :

2. FERMETURE (OU RESTRUCTURATION) DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Le NSTU comprend que la réorganisation d'un district scolaire peut être nécessaire pour offrir un enseignement efficace aux élèves; toutefois, le NSTU reconnaît qu'une école locale est un élément essentiel de l'identité d'une communauté et que, par conséquent, la fermeture (ou la restructuration) d'une école perturbera la communauté. Le NSTU recommande de prendre en considération les éléments suivants lors du processus d'évaluation de l'école :

- A. le public devrait être informé au moins deux ans à l'avance qu'un processus d'évaluation de l'école est en cours;
- B. les intervenants devraient être consultés et être tenus au courant de l'évolution de la situation tout au long du processus d'évaluation de l'école;
- C. les écoles ne devraient pas être déclarées excédentaires uniquement en raison de la baisse des inscriptions;
- D. la distance parcourue par les élèves et le temps de déplacement devraient être sérieusement pris en considération;
- E. la capacité excédentaire peut être temporaire, les tendances, passées et projetées, en matière d'inscriptions devraient être examinées;
- F. d'autres fins pédagogiques devraient être sérieusement prises en considération;
- G. des modifications pour mettre en place des activités communautaires devraient être examinées sérieusement;
- H. l'appui aux programmes scolaires doit être maintenu pendant le processus d'évaluation; et,
- I. les enseignants doivent bénéficier de suffisamment de temps et de soutien pour passer d'une école qui ferme ses portes à une autre école qui les accueille.

Comité exécutif provincial

2025-43 (avant l'AGA) Adoptée avant l'AGA du Conseil
IL EST RÉSOLU QUE la Politique 4 – Éducation de la petite enfance de la Section IV – Gouvernement du manuel Politique du NSTU soit modifiée comme suit :

- en A, supprimer « (enfants âgés de quatre ans au 31 décembre de l'année scolaire) »;
- en A, supprimer « et pour les diplômés qui reviennent à l'école »;
- en B, supprimer « centres régionaux pour l'éducation et des conseils scolaires » et insérer « entités d'enseignement »;

- en D (V), supprimer « une dotation en personnel appropriée » et insérer « personnel de soutien éducatif »;
- en E, insérer à la fin de la phrase « , qui sont des membres du NSTU ».

L'énoncé de politique, tel que modifié, se lirait alors comme suit :

4. ÉDUCATION DE LA PETITE ENFANCE

Le NSTU estime que l'éducation de la petite enfance est un élément crucial d'un système d'enseignement public universel et de qualité. Les programmes d'éducation de la petite enfance bien conçus enrichissent la vie des jeunes enfants et créent les fondements de leur croissance et de leur développement tout au long de leurs études. Les programmes d'éducation de la petite enfance doivent :

- A. faire partie intégrante d'un système d'enseignement public de haute qualité, équitable, universel, inclusif et accessible du niveau préscolaire (~~enfants âgés de quatre ans au 31 décembre de l'année scolaire~~) à la 12^e année ~~et pour les diplômés qui reviennent à l'école~~;
- B. relever de la compétence des **entités d'enseignement centres régionaux pour l'éducation et des conseils scolaires**;
- C. être appropriés sur le plan développemental afin de :
 - I. suivre des programmes bien conçus, axés sur le jeu, axés sur la découverte, interactifs et expérientiels;
 - II. répondre aux besoins des enfants au plan scolaire, social, affectif et comportemental;
 - III. répondre à un éventail de besoins développementaux et de styles d'apprentissage individuels;
 - IV. faire face à la diversité culturelle;
- D. être convenablement financés afin de fournir :
 - I. un diagnostic et un traitement précoces des déficiences physiques et des troubles du comportement et de l'apprentissage;
 - II. des programmes de formation des enseignants pour les premières années, tant au niveau de la formation avant l'emploi que de la formation en cours d'emploi;
 - III. des soutiens aux programmes tels que des services de bibliothèque, d'orientation et d'autres services aux élèves;
 - IV. des ressources physiques suffisantes pour garantir un environnement d'apprentissage et d'enseignement sain et sécuritaire;
 - V. **personnel de soutien éducatif** ~~une dotation en personnel appropriée~~ pour répondre à tous les besoins des élèves en matière de santé et de bien-être;
- E. être dispensés par des enseignants qualifiés, **qui sont membres du NSTU**.

Comité exécutif provincial

2025-44 (avant l'AGA) Adoptée avant l'AGA du Conseil
IL EST RÉSOLU QUE la Politique 9 – Intégration et inclusion de la Section IV – Gouvernement du manuel Politique du NSTU soit modifiée par substitution.

L'énoncé de politique, tel que modifié, se lirait alors comme suit :

9. INTÉGRATION ET INCLUSION

En ce qui concerne l'intégration et l'inclusion dans le contexte éducatif de la Nouvelle-Écosse, le NSTU croit ce qui suit :

- A. les enfants qui présentent des besoins physiques, intellectuels ou affectifs exceptionnels tirent profit d'un apprentissage offert dans l'environnement le plus stimulant;
- B. bien que le placement dans une classe ordinaire convienne à la plupart des enfants, les classes autonomes ou autres espaces d'apprentissage peuvent mieux convenir à certains enfants;
- C. les enseignants qui travaillent dans des classes intégrées ont besoin de services de soutien;
- D. les enseignants qui travaillent dans des classes intégrées doivent avoir à leur disposition le temps intégré nécessaire pour participer à des activités d'apprentissage professionnel ciblées ainsi que du temps pour planifier, mettre en place, évaluer et remplir la documentation requise pour leurs élèves inscrits à un plan de programme individualisé, à un plan de transition, à un plan comportemental, etc.;
- E. l'intégration doit garantir les droits de tous les enfants à une éducation appropriée et à une répartition équitable des ressources entre tous les élèves;
- F. les écoles et les établissements scolaires ne doivent pas présenter d'obstacles.

Comité exécutif provincial

2025-45 (avant l'AGA) Adoptée avant l'AGA du Conseil IL EST RÉSOLU QUE le NSTU ajoute un nouvel énoncé de politique à la section IV – Gouvernement, intitulé Langue mi'kmaq.

**Le nouvel énoncé de politique se lirait comme suit :
LANGUE MI'KMAQ**

Le NSTU reconnaît et appuie la Nova Scotia Mi'kmaq Language Act, qui reconnaît la langue mi'kmaq comme étant la langue d'origine de la Nouvelle-Écosse. De plus, le NSTU croit que le système d'éducation publique de la Nouvelle-Écosse est très bien placé pour appuyer la préservation, la revitalisation, la promotion et la protection de la langue mi'kmaq.

Comité exécutif provincial

2025-46 (avant l'AGA) Adoptée avant l'AGA du Conseil IL EST RÉSOLU QUE la Politique 11 – Soutien professionnel de la Section IV – Gouvernement du manuel Politique du NSTU soit abrogée.

Comité exécutif provincial

2025-47 (avant l'AGA) Adoptée avant l'AGA du Conseil IL EST RÉSOLU QUE la Politique 15 – Conseils d'école consultatifs de la Section IV – Gouvernement du manuel Politique du NSTU soit modifiée par substitution.

L'énoncé de politique, tel que modifié, se lirait alors comme suit :

15. CONSEILS D'ÉCOLE CONSULTATIFS

L'Education Act permet l'établissement de conseils d'école consultatifs ou de conseils d'école consultatifs régionaux pour une école publique ou un groupe d'écoles, conformément

aux règlements. Les fonctions d'un conseil d'école consultatif comprennent :

- A. aider une entité du système d'éducation à s'assurer que ses écoles publiques et les services connexes répondent aux besoins des collectivités et des régions qu'elle sert;
- B. remplir toute autre fonction prévue par les règlements ou assignée par le ministre de l'Éducation ou l'entité.

Les conseils d'école consultatifs ne sont parties à aucune convention collective avec les entités du système d'éducation ou le NSTU et, par conséquent, ils ont un rôle purement consultatif.

Comité exécutif provincial

2025-48 (avant l'AGA) Adoptée avant l'AGA du Conseil IL EST RÉSOLU QUE la Politique 18 – Enseignants-bibliothécaires de la Section IV – Gouvernement du manuel Politique du NSTU soit modifiée par substitution.

L'énoncé de politique, tel que modifié, se lirait alors comme suit :

18. ENSEIGNANTS-BIBLIOTHÉCAIRES

Le NSTU considère que les bibliothèques scolaires et les enseignants-bibliothécaires constituent une composante nécessaire du système d'éducation publique pour l'acquisition des compétences essentielles en vue d'obtenir un diplôme en Nouvelle-Écosse. Plus précisément, le NSTU croit que :

- A. les bibliothèques scolaires sont des salles de classe spécialisées qui doivent être dotées d'enseignants qualifiés ayant une formation professionnelle en bibliothéconomie et qui sont membres du NSTU;
- B. chaque école publique de la Nouvelle-Écosse doit offrir des services de bibliothèque et la possibilité de consulter un enseignant-bibliothécaire à temps plein; et
- C. les compétences essentielles pour l'obtention d'un diplôme doivent être acquises auprès d'enseignants qualifiés.

Comité exécutif provincial

2025-49 (avant l'AGA) Adoptée telle que modifiée IL EST RÉSOLU QUE le NSTU exhorte le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance à mettre largement l'accent sur le recrutement et la fidélisation **et le recrutement** d'orthophonistes, de conseillers en orientation **scolaires**, de psychologues **scolaires**, d'ergothérapeutes et de physiothérapeutes **et de travailleurs sociaux scolaires**.

Section locale d'Annapolis

2025-50 (avant l'AGA) Adoptée telle que modifiée IL EST RÉSOLU QUE le NSTU fasse pression sur le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance pour qu'il augmente le nombre de places dans les programmes de **d'études supérieures et au doctorat en psychologie scolaire** des universités de la Nouvelle-Écosse, sans réduire le nombre de cours ou accélérer la fin des études.

Section locale d'Annapolis

2025-51 (avant l'AGA) Renvoyée au Comité exécutif provincial

IL EST RÉSOLU QUE le NSTU demande au ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance de collaborer avec le syndicat pour simplifier, améliorer et accélérer le processus de certification des enseignants.

Conseil syndical acadien de la Nouvelle-Écosse (CSANE)

2025-52 (avant l'AGA) Renvoyée au Comité exécutif provincial

IL EST RÉSOLU QUE le NSTU demande au ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance de reconnaître les certificats portant le Sceau rouge comme diplôme équivalent.

Career and Technology Education Association Nova Scotia

2025-53 (avant l'AGA) Renvoyée au Comité exécutif provincial

IL EST RÉSOLU QUE le NSTU demande au ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance de créer un programme d'accès au baccalauréat en éducation pour les personnes de métier désignées Sceau rouge sans qu'elles aient à remplir les conditions d'admissibilité au baccalauréat en éducation.

Career and Technology Education Association Nova Scotia

2025-54 (avant l'AGA) Renvoyée au Comité exécutif provincial telle que modifiée

IL EST RÉSOLU QUE le NSTU ~~fasse pression sur~~ **demande de rencontrer** le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance pour qu'il révisé les Lignes directrices pour le soutien aux élèves transgenres et non conformistes de genre afin de s'assurer que les élèves de tous âges sont ~~traités~~ **protégés** de la même manière.

Section locale de Colchester-East Hants

2025-55 (avant l'AGA) Renvoyée au Comité exécutif provincial telle que modifiée

IL EST RÉSOLU QUE le NSTU fasse pression sur le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance pour qu'il effectue une vérification de la diversité, de l'équité et de l'inclusion dans le cadre des programmes d'immersion en français dans la province, ~~qu'il examine les obstacles potentiels à l'inclusion,~~ **qu'il détermine les obstacles potentiels à l'inclusion et qu'il mette en œuvre les mesures de soutien qui s'imposent.**

Section locale de Colchester-East Hants

2025-56 (avant l'AGA) Renvoyée au Comité exécutif provincial

IL EST RÉSOLU QUE le NSTU fasse pression sur le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance pour qu'il fournisse aux enseignants bénévoles des fonds afin de couvrir tous les coûts associés à l'encadrement des enseignants, au bénévolat et aux déplacements avec les élèves dans le cadre d'activités parascolaires en lien avec la communauté scolaire.

Section locale d'Annapolis et Teachers Association for Physical and Health Education

2025-57 (avant l'AGA) Renvoyée au Comité exécutif provincial

IL EST RÉSOLU QUE le NSTU fasse pression sur le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance pour qu'il crée un programme de transition provincial pour les élèves qui apprennent l'anglais/le français et qui sont au stade débutant de leur apprentissage de la langue anglaise, ou qui ont interrompu leur scolarité dans leur langue maternelle ou qui sont possiblement analphabètes. Il en va de même pour les apprenants du français dans une école du CSAP.

Section locale de la ville d'Halifax

2025-58 (avant l'AGA) Adoptée avant l'AGA du Conseil

IL EST RÉSOLU QUE le NSTU fasse pression sur le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance pour faire un changement terminologique, c'est-à-dire, utiliser « conseiller scolaire » au lieu de « conseiller en orientation ».

Section locale de Kings

2025-59 (avant l'AGA) Adoptée avant l'AGA du Conseil

IL EST RÉSOLU QUE le NSTU fasse pression sur le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance pour qu'il installe des téléphones fixes dans toutes les salles de classe.

Section locale d'Annapolis

2025-60 (avant l'AGA) Adoptée avant l'AGA du Conseil

IL EST RÉSOLU QUE le NSTU fasse pression sur le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance pour faire construire d'autres écoles, en raison de la croissance démographique qui est prévue.

Section locale de Colchester-East Hants

2025-61 (avant l'AGA) Renvoyée au Comité exécutif provincial telle que modifiée

IL EST RÉSOLU QUE le NSTU fasse pression sur le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance pour que chaque région géographique renferme une école secondaire professionnelle **où tous les cours sont dispensés par des enseignants qualifiés.**

Section locale de Cumberland

Perfectionnement professionnel

2025-62 (avant l'AGA) Renvoyée au Comité exécutif provincial telle que modifiée

IL EST RÉSOLU QUE le NSTU fasse pression sur le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance pour qu'il offre aux membres du NSTU une formation volontaire en prévention et en intervention non violente en cas de situation de crise **pendant la journée d'enseignement.**

Conseil syndical acadien de la Nouvelle-Écosse (CSANE)

2025-63 (avant l'AGA) Adoptée avant l'AGA du Conseil
IL EST RÉSOLU QUE le NSTU fasse pression sur le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance pour que les psychologues scolaires, les travailleurs sociaux, les orthophonistes et les conseillers scolaires aient tous un accès équitable à un perfectionnement professionnel de qualité.

Nova Scotia School Counsellors Association

2025-64 (avant l'AGA) Renvoyée au Comité exécutif provincial

IL EST RÉSOLU QUE le NSTU fasse pression sur le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance pour s'assurer que les psychologues scolaires, les travailleurs sociaux, les orthophonistes et les conseillers scolaires peuvent consacrer du temps à la communauté d'apprentissage professionnelle (CAP) dans le cadre de leurs fonctions respectives ou entre eux.

Nova Scotia School Counsellors Association

2025-65 (avant l'AGA) Adoptée avant l'AGA du Conseil
IL EST RÉSOLU QUE le NSTU exhorte le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance à fournir des programmes de perfectionnement professionnel ciblés durant l'année scolaire aux enseignants qui sont affectés à une classe à années multiples.

Section locale d'Inverness

2025-66 (avant l'AGA) Adoptée avant l'AGA du Conseil
IL EST RÉSOLU QUE le NSTU examine des systèmes de paiement pour mettre en place un système où les membres qui participent à la conférence provinciale n'ont pas à payer directement les frais d'inscription.

Section locale de Colchester-East Hants

Généralités

2025-67 (avant l'AGA) Retirée

IL EST RÉSOLU QUE le NSTU élabore un plan pour accroître la participation des membres du NSTU qui ne font pas partie d'un établissement scolaire.

Section locale de Dartmouth

2025-68 (avant l'AGA) Renvoyée au Comité exécutif provincial

IL EST RÉSOLU QUE le NSTU mène une campagne pour mobiliser tous les membres du NSTU afin qu'ils deviennent des membres responsables du syndicat.

Section locale de Richmond

Nouvelle affaire

2025-NB1 Renvoyée au Comité exécutif provincial

IL EST RÉSOLU QUE le NSTU fasse pression sur le ministère de l'Éducation et du développement de la petite enfance pour renverser la décision de suspendre le Sondage sur la réussite des élèves.

Section locale de Colchester-East Hants